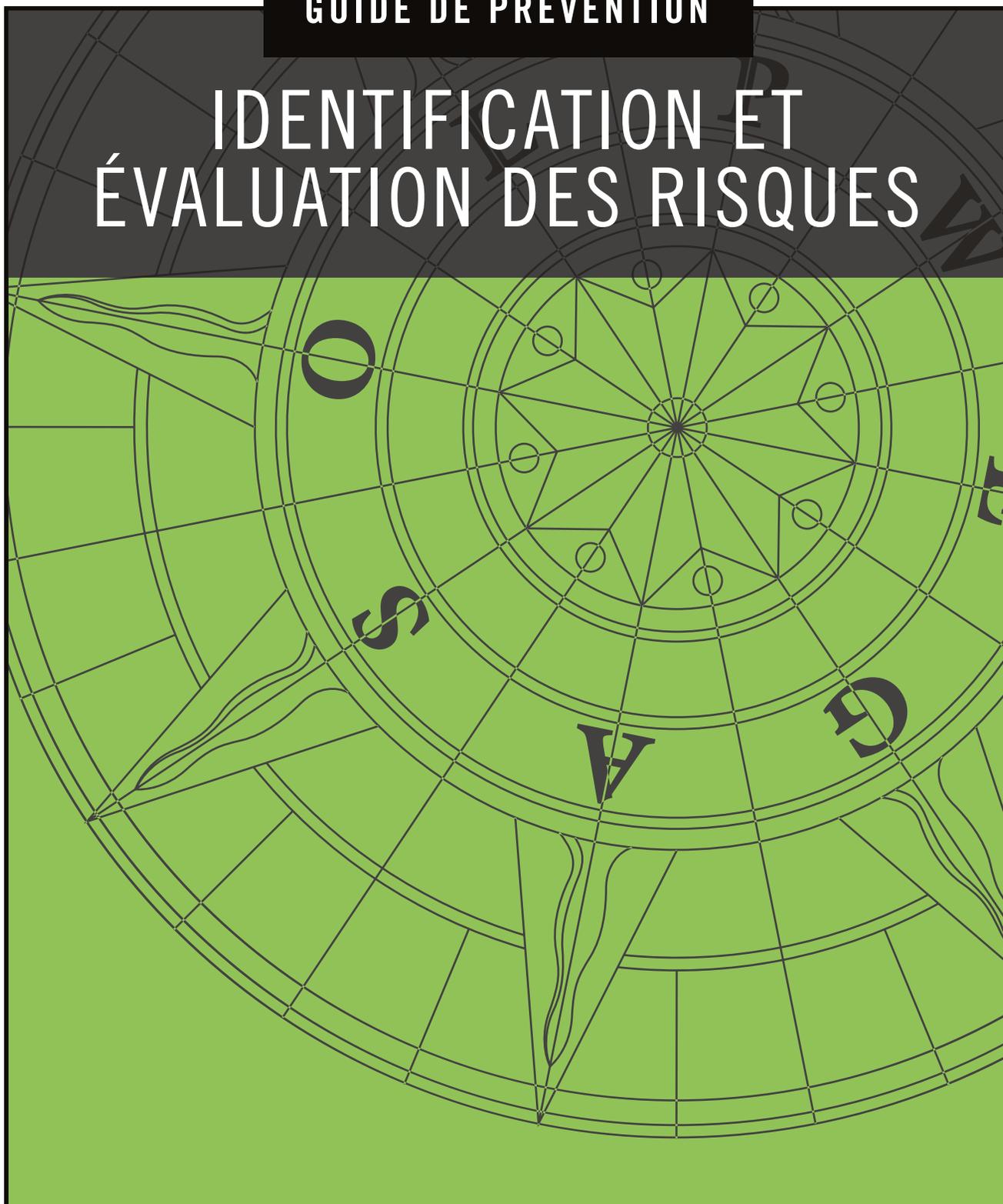


GUIDE DE PRÉVENTION

IDENTIFICATION ET ÉVALUATION DES RISQUES



ASSTAS



Ensemble en prévention

MISSION. Promouvoir la prévention en santé et en sécurité du travail dans un objectif d'élimination à la source des dangers et accompagner, dans un cadre paritaire, la clientèle de son secteur en offrant des services-conseils, des activités d'information, de formation et de recherche et développement pour créer des milieux de travail sains et sécuritaires pour tous.

STRUCTURE PARITAIRE ET SOURCE DE FINANCEMENT.

L'ASSTSAS, organisme à but non lucratif, est gérée par une assemblée générale et un conseil d'administration composés en nombre égal de représentants des associations syndicales et patronales du secteur. Son financement provient principalement des cotisations perçues auprès de tous les employeurs du secteur de la santé et des services sociaux.



AVERTISSEMENT. Les renseignements que ce document contient ne sont pas exhaustifs. De même, ils ne constituent en aucun cas une interprétation juridique des règlements et de la loi. Votre association sectorielle, l'ASSTSAS, ne garantit aucunement que les accidents du travail, les maladies professionnelles et les dangers en ces matières seront nécessairement éliminés grâce à l'information contenue dans ce document ou à l'adoption des mesures préventives qu'il suggère. Il y a des circonstances de lieu et de temps, de même que des conditions générales ou spécifiques, qui peuvent favoriser, diminuer ou éliminer la pertinence ou l'efficacité de l'information transmise. C'est pourquoi les associations membres de l'ASSTSAS, ses délégués, ses administrateurs, ses dirigeants et les membres du personnel déclarent formellement n'assumer aucune responsabilité pouvant découler de la diffusion de ce document et des mesures qu'il préconise. **MASCULIN / FÉMININ.** Le lecteur voudra bien comprendre en lisant ce document qu'un mot comme « travailleur » inclut les deux genres grammaticaux et les deux réalités : les travailleurs et les travailleuses, à moins que le contexte ne l'interdise. Le genre masculin que nous utilisons dans ce document ne vise qu'à alléger la lecture du texte. **REPRODUCTION.** La reproduction de ce document est autorisée pourvue que la source soit mentionnée. Les annexes peuvent être adaptées. Pour toute autre adaptation, une autorisation écrite de l'ASSTSAS doit être obtenue. Toute demande à cet effet doit être acheminée au secrétariat général de l'ASSTSAS.

La réalisation de ce document a été rendue possible grâce à la collaboration des personnes suivantes.

Direction : Diane Parent

Recherche et rédaction : Louise Bélanger
Josianne Brouillard
Andrée-Anne Buteau

Révision linguistique : Micheline Choinière

Bureautique : Laurence Caron

La reproduction de ce document est autorisée pourvu que la source soit mentionnée. Les annexes peuvent être adaptées. Pour toute autre adaptation, une autorisation écrite de l'ASSTSAS doit être obtenue. Toute demande à cet effet doit être acheminée au secrétariat général de l'ASSTSAS.

**Association paritaire pour la santé et la sécurité du travail
du secteur affaires sociales (ASSTSAS)**

5100, rue Sherbrooke Est, bureau 950
Montréal (Québec) H1V 3R9
Téléphone : 514 253-6871 ou 1 800 361-4528
Télécopieur : 514 253-1443
Internet : www.asstsas.qc.ca

Dépôt légal : Bibliothèque et Archives nationales du Québec (2^e trimestre 2015)
Bibliothèque et Archives Canada (2^e trimestre 2015)

ISBN : 978-2-89618-050-9
© ASSTSAS

Code : 370-0415 (GP70)

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	5
DÉMARCHE D'IDENTIFICATION ET D'ÉVALUATION DES RISQUES.....	7
1. PRÉALABLES	
1.1. Avoir l'engagement de la direction	9
1.2. Désigner un responsable	9
2. PRÉPARATION	
2.1. Structurer la démarche en fonction de la taille de votre établissement	11
2.2. Se familiariser avec les diverses catégories de risques et leurs effets	12
2.3. Se renseigner auprès de ressources externes	12
2.4. Recenser les obligations et les recommandations	14
2.5. Dresser le portrait de la situation interne	16
2.6. Former le ou les groupes de travail	20
3. IDENTIFICATION DES RISQUES	
3.1. Exercice sur l'identification des risques	21
3.2. Investigations supplémentaires	23
4. ÉVALUATION DES RISQUES	
4.1. Probabilité.....	25
4.2. Gravité.....	26
4.3. Criticité.....	27
4.4. Nombre de personnes exposées.....	28
4.5. Fréquence d'exposition	28
4.6. Obligations et recommandations	29
4.7. Niveau de priorité	29
4.8. Consignation globale des résultats.....	29

5. COMMUNICATION DES RÉSULTATS	
5.1. Communication auprès de la direction	31
5.2. Communication avec le comité paritaire de santé et de sécurité du travail	31
5.3. Communication auprès des employés	31
6. ÉTAPES SUBSÉQUENTES	
6.1. Recherche de solutions	33
6.2. Plan d'action	34
7. RÉÉVALUATION DE LA DÉMARCHE D'IDENTIFICATION DES RISQUES	35
CONCLUSION	37
ANNEXES	
Aide-mémoire des outils selon l'étape de la démarche	39
Outil A : consignation des postes	40
Outil B : typologie des risques en santé et en sécurité du travail	44
Outil C : liste aide-mémoire des risques par secteur de travail.....	46
Outil D : consignation des obligations et recommandations.....	54
Outil E : portrait de la situation à l'interne.....	58
Outil F : exercice d'identification des risques par le groupe de travail.....	60
Outil G : fiche d'identification et d'évaluation des risques	65
Outil H : matrice récapitulative des risques	71
RÉFÉRENCES	72

INTRODUCTION

Ce guide s'adresse aux personnes responsables de la santé et de la sécurité du travail dans les établissements du secteur de la santé et des services sociaux ainsi qu'aux membres de comités paritaires de SST et aux syndicats. L'approche préconisée est paritaire et la participation active des travailleurs est au cœur de la démarche, le tout mené par une personne responsable de la coordination du projet.

L'identification et l'évaluation des risques à la santé et à la sécurité du travail sont les premières étapes pour l'élaboration d'un bon plan d'action en santé et en sécurité du travail. Elles permettent de dépister les risques et les dangers spécifiques auxquels les travailleurs sont exposés. Cette activité de prévention permet à l'employeur de remplir une partie de ses obligations légales en matière de prévention en se donnant une méthode et des techniques afin d'identifier les risques et, par la suite, les éliminer et les contrôler. En adoptant une méthode d'évaluation des risques, les établissements s'assurent de prioriser leurs actions en fonction de l'importance de chaque risque.

Certains risques à la SST sont mieux connus et plus facilement détectables que d'autres en raison de la lésion qui s'ensuit. Par exemple, c'est le cas du risque de brûlure associé au feu ou du risque de fracture associé à une chute sur un plancher glissant. Par contre, d'autres lésions n'apparaîtront qu'à la suite d'une exposition à long terme, rendant ainsi les risques plus difficiles à identifier. C'est le cas des problèmes de dos résultant de manutention de charges répétée ou encore de l'amiantose reliée au travail avec des matériaux contenant de l'amiante. Ce guide est un outil convivial visant à orienter et à structurer la démarche d'identification et d'évaluation des risques en englobant l'ensemble des risques.

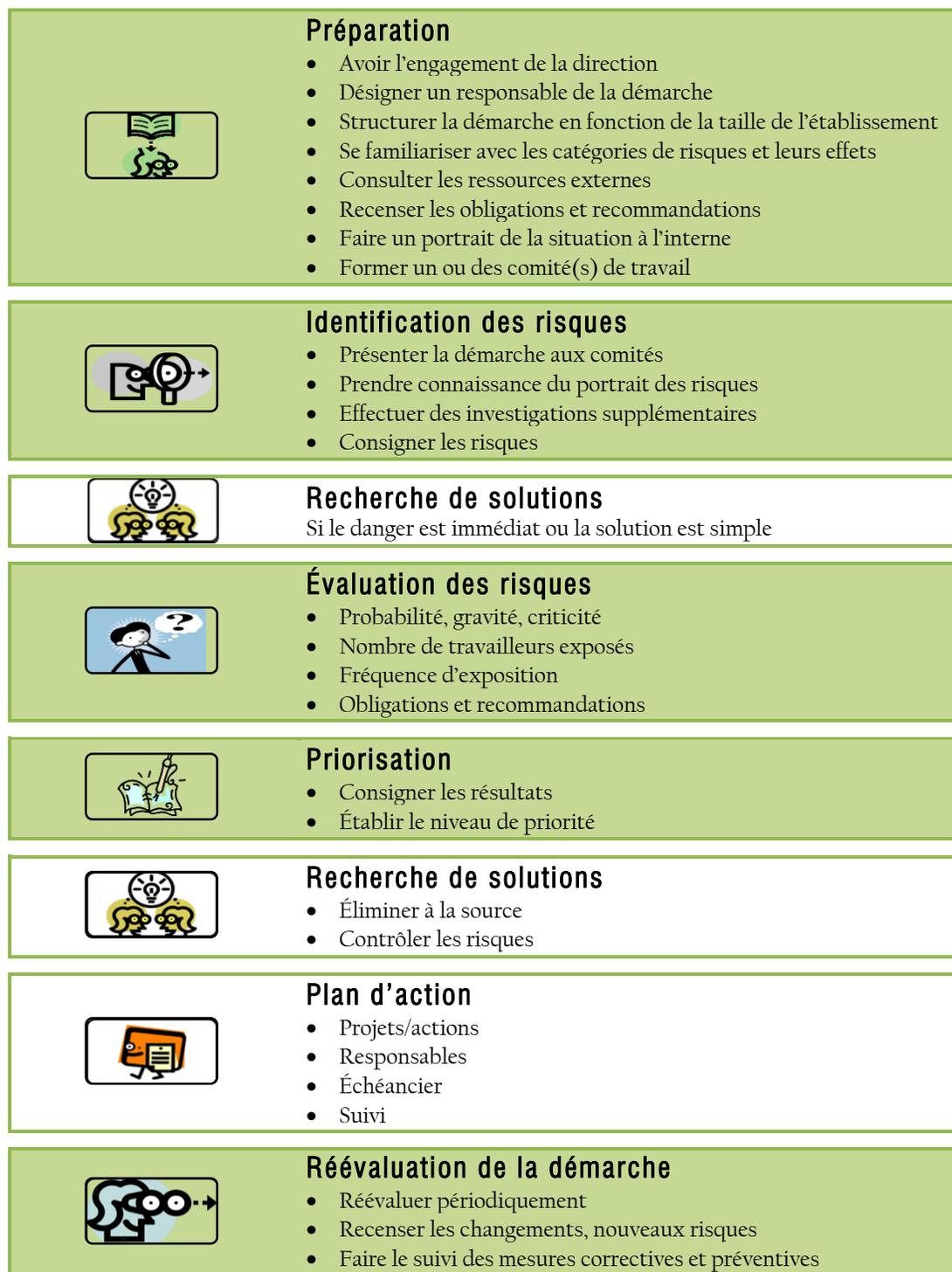
Des outils adaptables (en format Word ou Excel) vous sont proposés tout au long de la démarche afin de vous aider à consigner les résultats recueillis. Vous les reconnaîtrez par le pictogramme suivant :



Enfin, des références aux fiches « Action Prévention » vous permettront d'obtenir plus d'informations sur certains sujets. En plus d'être une méthode proactive de prévention, l'identification et l'évaluation des risques peuvent servir de catalyseur à l'implantation d'une culture de prévention au sein d'un établissement.

DÉMARCHE D'IDENTIFICATION ET D'ÉVALUATION DES RISQUES

Le schéma suivant vous démontre les différentes étapes à franchir pour procéder à l'identification et à l'évaluation des risques. Les zones vertes représentent les étapes couvertes par ce guide alors que les zones blanches sont des étapes subséquentes découlant de la démarche, mais qui ne seront pas traitées dans le présent document.



1. PRÉALABLES

1.1. Avoir l'engagement de la direction

Toute démarche d'identification des risques s'inscrira dans un cadre plus large de gestion de la santé et de la sécurité du travail. Le comité de direction et le comité paritaire de santé et de sécurité du travail (CPSST) cautionneront cette démarche et feront le suivi de son évolution. Leur engagement permet :

- ✓ de gérer adéquatement la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles ;
- ✓ de démontrer l'importance que la direction accorde à la santé et à la sécurité du personnel ;
- ✓ de dégager les ressources nécessaires à la démarche (ex. : libération du personnel, remplacement, coûts associés à la mise en place de mesures correctives et préventives, etc.) ;
- ✓ d'assurer une cohérence avec la politique SST de l'établissement (voir fiche « Action Prévention – Politiques et procédures ») ;
- ✓ de développer une vision intégrée de l'ensemble des risques dans l'établissement.

Plusieurs référentiels ont déjà été développés pour encadrer la gestion de la SST (CSA Z-1000, ILO-OSH 2001, SMSST de l'AQESSS, etc.). Il serait important que la direction de l'établissement s'appuie sur un de ces modèles.

1.2. Désigner un responsable

Pour assurer une cohérence dans le processus d'identification et d'évaluation des risques, le responsable aura comme rôle de :

- ✓ structurer la démarche ;
- ✓ recueillir et colliger de l'information ;
- ✓ planifier et animer les rencontres de consultation ;
- ✓ valider les risques documentés auprès des travailleurs ;
- ✓ produire des rapports ;
- ✓ communiquer les résultats aux parties concernées.

Cette personne devrait aussi être responsable du volet prévention de la SST dans l'établissement. Elle possédera les qualités suivantes :

- ✓ avoir des connaissances en prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles ;
- ✓ avoir accès à la documentation pertinente ;
- ✓ démontrer du *leadership* ;
- ✓ avoir un bon esprit d'analyse et de synthèse ;
- ✓ faire preuve d'écoute.

2. PRÉPARATION

La préparation consiste à recueillir et à répertorier l'ensemble des risques possibles à partir de références externes et internes au milieu de travail. Cet exercice facilitera l'identification des risques réels qui sera réalisée dans un deuxième temps avec la participation des travailleurs.

2.1. Structurer la démarche en fonction de la taille de votre établissement

Pour commencer la démarche, vous devrez d'abord bien connaître votre établissement. Pour ce faire, le responsable :

- ✓ identifiera les différentes directions et les différents services de son établissement ;
- ✓ obtiendra une liste des différents postes et titres d'emploi par direction et par service ;
- ✓ obtiendra (si possible) une description de tâches par poste de travail ;
- ✓ aura le plan physique de l'établissement.

Structurez ensuite la démarche en fonction de la taille de votre établissement.

- ✓ Pour un **très petit établissement** (ex. : centre de la petite enfance de moins de 10 employés), il peut être réaliste de procéder à l'identification des risques pour chacun des travailleurs.
- ✓ Pour un **établissement de taille moyenne**, il sera plus approprié de procéder par titre d'emploi (ex. : infirmière, préposé aux bénéficiaires, secrétaire, cuisinière, etc.).
- ✓ Pour un **établissement de grande taille**, il pourra être utile de regrouper par « secteur » les postes qui vous semblent présenter des conditions de travail et des risques similaires (ex. : laboratoire, service alimentaire, services techniques, soins intensifs, urgence, secteur bureau, etc.).
- ✓ Dans le cas d'un **très gros établissement** (ex. : CISSS), il pourrait être possible de fractionner la démarche par site ou par direction (ex. : soutien à domicile, hébergement, courte durée, etc.) et de confier l'analyse à différents responsables de ces sites ou de ces directions.

Le choix de la structure dépendra de divers critères tels la disponibilité des ressources, la facilité de libération du personnel et le niveau d'analyse souhaité. En cas de manque de temps ou de ressources, il est possible de prioriser les secteurs où les types de risques présentent un plus haut taux d'accident. Il revient à la personne responsable d'établir cette structure tout en gardant en tête que l'objectif de la démarche d'identification est d'obtenir un **portrait global** des risques pour l'ensemble du personnel afin de les éliminer ou de les contrôler.



L'outil A : consignation des postes

Cet outil vous aidera à déterminer les secteurs et les postes associés, sans oublier les travailleurs, en fonction de la structure choisie. En donnant un numéro de fiche à chaque poste identifié, cela facilitera la gestion documentaire tout au long de la démarche. Assurez-vous aussi de consigner les aires communes pouvant comporter des risques communs à l'ensemble des employés (ex. : stationnement, aires de circulation, cafétéria, etc.).

2.2. Se familiariser avec les diverses catégories de risques et leurs effets

Dans le milieu de travail, les risques présents se répartissent dans les six catégories suivantes :

- ✓ risques chimiques ;
- ✓ risques physiques ;
- ✓ risques biologiques ;
- ✓ risques ergonomiques ;
- ✓ risques liés à la sécurité ;
- ✓ risques psychosociaux.



L'outil B : typologie des risques en santé et en sécurité du travail

Cet outil vous aidera à vous familiariser avec ces risques et leurs effets possibles.

2.3. Se renseigner auprès de ressources externes

Pour commencer votre démarche d'identification des risques, nous vous suggérons de consulter des références externes. Leur expertise vous orientera sur des risques possibles dans votre établissement.

CSST

La Commission de la santé et de la sécurité du travail s'occupe de la prévention et de l'indemnisation des accidents du travail. Elle offre notamment les services suivants :

- ✓ un site Internet contenant une mine d'informations pertinentes en SST (http://www.csst.qc.ca/prevention/Pages/acces_prevention.aspx) ;
- ✓ un centre de documentation (http://www.csst.qc.ca/prevention/centre_documentation/Pages/accueil.aspx) ;
- ✓ un répertoire toxicologique fournissant de l'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (<http://www.csst.qc.ca/prevention/reptox/Pages/repertoire-toxicologique.aspx>) ;
- ✓ des analyses des risques par secteur (<http://www.csst.qc.ca/prevention/risques/Pages/selectionsecteur.aspx?SCIAN=62>) ;
- ✓ le bilan personnalisé des accidents du travail et des lésions professionnelles de votre établissement. En vous inscrivant au service en ligne sécurisé de la CSST, vous pourrez obtenir un bilan des cinq dernières années concernant la nature et la fréquence des lésions ainsi que les interventions de la CSST dans votre établissement (https://www.servicesenligne.csst.qc.ca/fournisseurs_sante/demande_inscription_guichet/etape0.aspx).

Les associations sectorielles paritaires (ASP)

L'ASSTSAS est l'association sectorielle paritaire (ASP) pour le secteur de la santé et des services sociaux. Elle s'occupe de la prévention dans les établissements de santé, les centres jeunesse, les services de garde, etc. Elle offre :

- de la documentation par dossier thématique sur le site Internet (<http://www.asstsas.qc.ca/>) ;
- des revues spécialisées en SST (*Objectif prévention* et *Sans pépins*) ;
- des conseils et de l'assistance technique fournis par des conseillers spécialisés ;
- un centre de documentation ;
- de la formation adaptée aux problèmes du secteur de la santé et des services sociaux.



L'outil C : liste aide-mémoire des risques par secteur de travail

Développée par l'ASSTSAS, cette liste, non exhaustive, vous aidera à identifier les risques potentiels associés aux postes de travail.

D'autres associations sectorielles paritaires (ASP), notamment les suivantes, peuvent vous fournir de l'information en lien avec leur secteur d'activités.

- **Via Prévention** (<http://www.viaprevention.com/>) se spécialise dans le transport et l'entreposage (ex. : appareils de levage, manutention, palettiers, etc.).
- **APSAM** (<http://www.apsam.com/>) est responsable de la prévention dans le secteur municipal. Sa clientèle regroupe les cols blancs et bleus, le service de police, le service de la protection des incendies et les sociétés de transport. Elle est une bonne source d'information pour le travail en espace clos, les mesures d'urgence, etc.
- **APSSAP** (<http://apssap.qc.ca/>) fournit de l'information au secteur de l'administration provinciale (ex. : ergonomie de bureau, santé psychologique, etc.).
- **ASFETM** (<http://asfetm.com/>) est vouée à la prévention dans le secteur de la fabrication d'équipement de transport et de machines. Cette association offre de l'information et de la formation sur les espaces clos, le travail en hauteur, la sécurité des machines et le cadenassage.
- **ASP construction** (<http://www.asp-construction.org/index.php/>) est un organisme de référence en matière de prévention en santé et en sécurité du travail pour les travailleurs et les employeurs du secteur de la construction. On y trouve de l'information et de la formation sur des sujets tels l'amiante, le cadenassage, les risques électriques, le travail en espace clos, etc.

Les organismes provinciaux, nationaux et internationaux en SST

- L'IRSST (<http://www.irsst.qc.ca/>) est un institut de recherche scientifique spécialisé en matière de santé et de sécurité du travail (ex. : études sur les cancers attribuables au travail, études sur les contraintes thermiques, outils pour une manutention plus sécuritaire, etc.).
- La CCHST et l'INRS (<http://cchst.ca/> et <http://www.inrs.fr/>) sont des organismes de référence qui vous donnent de l'information en SST.
- L'AQHSST (<http://www.aqhsst.qc.ca/>) offre des services d'information et de formation innovateurs et de qualité dans les domaines de l'hygiène, de la santé, de la sécurité au travail, de l'ergonomie et de l'environnement.
- L'Association canadienne d'ergonomie (ACE) (http://www.ace-ergocanada.ca/index.php?lang=fr_ca/) regroupe des personnes qui s'intéressent à l'ergonomie. Son site propose des formations et des articles portant sur l'ergonomie.

Les associations syndicales et patronales

Diverses associations syndicales et patronales offrent information et formation en SST (ex. : CSN, FIQ, FTQ, APTS, le Centre patronal de santé et sécurité du travail du Québec, AEPC, RQRA, etc.).

Les mutuelles de prévention

Si votre établissement est membre d'une mutuelle de prévention, celle-ci peut également vous apporter des informations pertinentes sur les risques dans votre type d'établissement (ex. : grilles d'inspection).

2.4. Recenser les obligations et les recommandations

Plusieurs lois, règlements et autres obligations régissent la SST. Ceux-ci vous amènent à identifier et à prioriser certains risques dans votre milieu de travail. En voici quelques exemples.

La loi sur la santé et la sécurité du travail (LSST)

La Loi sur la santé et la sécurité du travail a pour but d'éliminer les risques à la source. Pour y arriver, l'article 51.5 oblige l'employeur à utiliser des méthodes et des techniques visant à identifier, à contrôler et à éliminer les risques pouvant affecter la santé et la sécurité du travailleur. De plus, elle oblige l'employé à participer à l'identification des risques dans son milieu de travail (article 49.5).

Le Règlement sur la santé et la sécurité du travail (RSST)

Le Règlement sur la santé et la sécurité du travail comprend 31 sections pour lesquelles sont données des prescriptions techniques détaillées afin d'assurer la santé et la sécurité des travailleurs. Ces exigences techniques peuvent vous orienter sur des risques potentiels. Par exemple :

- section 3 ⇒ aménagement des lieux ;
- section 10 ⇒ entreposage et manutention de matières dangereuses ;
- section 15 ⇒ bruit ;
- sections 21 et 22 ⇒ machines et outils ;
- section 30 ⇒ équipements de protection individuels.

Références réglementaires et normatives

Plusieurs autres obligations réglementaires et normatives spécifiques à certains secteurs existent. Voyez si certaines s'appliquent à votre milieu. En voici une liste non exhaustive :

- Règlement sur les normes minimales de premiers secours et de premiers soins (voir fiche « Action Prévention – Premiers secours et premiers soins » au <http://www.asstsas.qc.ca/publication/fiches-action-prevention-recueil>) ;
- Règlement sur les produits contrôlés (voir fiche « Action Prévention – SIMDUT » au <http://www.asstsas.qc.ca/publication/fiches-action-prevention-recueil>) ;
- Règlement sur les services de garde éducatifs à l'enfance ;
- certifications diverses (résidences privées pour aînés, laboratoires, radioprotection, etc.) ;
- Canadian Standard Association (CSA) ;
- Loi sur les normes du travail (ex. : horaire de travail, harcèlement psychologique, etc.) ;
- Code national du bâtiment ;
- Code national de prévention des incendies ;
- Régie du bâtiment du Québec ;
- etc.

Recommandations d'autres organismes

Certaines recommandations proviennent d'organismes reconnus et peuvent être des incontournables pour contrôler certains risques.

- Ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec (MSSS).
- Institut national de santé publique du Québec (INSPQ) : Comité provincial sur les infections nosocomiales du Québec (CINQ).
- Santé Canada : lignes directrices en matière de biosécurité en laboratoire.
- ASSTSAS : guides de référence (médicaments dangereux, ergonomie, PDSB, TMS, violence, etc.) (<http://www.asstsas.qc.ca/search/results#q=guides>)
- Ordres professionnels : infirmières, techniciens en laboratoire, radiologistes, pharmaciens, etc.
- Conseil québécois d'agrément (<http://cqaqualite.ca/>).
- Agrément Canada (<http://www.accreditation.ca/>).
- Etc.

L'Association québécoise d'établissements de santé et de services sociaux (AQESSS) a développé une base de données appelée « Exigences juridiques indexées de la santé et de la sécurité du travail » (EJISST). Cet outil de recherche permet d'aider les établissements à identifier les exigences juridiques et recommandations en matière de santé et de sécurité du travail (SST).



L'outil D : consignation des obligations et recommandations

Cet outil vous aidera à consigner les résultats de votre recherche.

2.5. Dresser le portrait de la situation interne

Après avoir documenté les risques possibles en fonction de la littérature, de divers organismes œuvrant en prévention, de références réglementaires et de vos connaissances, validez, à l'interne, si ces risques sont effectivement présents et si d'autres risques doivent être ajoutés à cette liste. De plus, nous vous suggérons de consulter divers documents présents dans votre établissement. Il s'agit de documents utilisés après un événement accidentel pour consigner les informations (documents post-événement) ainsi que des documents ou outils utilisés pour prévenir un accident (documents pré-événement).



L'outil E : portrait de la situation à l'interne

Cet outil vous permettra de cibler rapidement la documentation que vous possédez et d'y inscrire toutes les informations pertinentes que vous y trouverez.

Documents post-événement

Ces outils se réfèrent à des données existantes sur les événements accidentels survenus. L'analyse de ces données permettra d'avoir un portrait des risques qui se sont déjà manifestés dans le milieu de travail. Selon la structure de vos services de santé et sécurité, ces outils pourraient être :

- ✓ le registre des événements accidentels ;
- ✓ le registre de premiers soins et premiers secours ;
- ✓ les formulaires de déclaration d'accident du travail ;
- ✓ les rapports d'enquête et analyse d'événements accidentels (EAEA) ;
- ✓ les statistiques d'accidents du travail ;
- ✓ le registre d'assurance salaire ;
- ✓ le registre d'intervention du Service de sécurité de l'établissement.

Registre des événements accidentels

(voir fiche « Action Prévention – Registre des événements accidentels » au <http://www.asstsas.qc.ca/publication/fiches-action-prevention-recueil>)

En vertu de l'article 280 de la *Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles* (LATMP), l'employeur doit tenir un registre des accidents qui n'ont pas entraîné d'absence au-delà de la journée de l'accident. Parfois, un incident ne génère aucune perte de temps, mais aurait pu avoir des conséquences beaucoup plus graves. Certaines petites coupures ou brûlures mineures sont peut-être des signes annonciateurs d'une amputation ou d'un incendie majeur. Il est parfois difficile d'obtenir de l'information sur ce type d'événement. La consultation de ce registre obligatoire vous éveillera à des risques qui se sont déjà manifestés dans le passé.

Registre de premiers secours et premiers soins

(voir fiche « Action Prévention – Premiers secours et premiers soins » au <http://www.asstsas.qc.ca/publication/fiches-action-prevention-recueil>)

Lorsqu'un secouriste prodigue des soins à un employé de son établissement, il doit le consigner dans le registre des premiers secours et des premiers soins (obligatoire selon l'art. 191 de la LATMP et selon l'art. 15 du *Règlement sur les normes minimales de premiers secours et les premiers soins*). Consulter ce registre est aussi utile.

Formulaires de déclaration d'accident du travail

Lors d'accidents du travail entraînant des absences, le travailleur doit remplir un formulaire de réclamation pour la CSST et, selon la procédure locale, une déclaration d'accident du travail (formulaire de l'établissement). Réviser ces documents à la recherche de risques ayant entraîné des lésions.

Rapports d'enquête et analyse d'événements accidentels (EAEA)

(voir fiche « Action Prévention – Enquête et analyse des événements accidentels (EAEA) » au <http://www.asstsas.qc.ca/publication/fiches-action-prevention-recueil>)

L'enquête et l'analyse des événements accidentels constituent la base de la prévention. Cela permet de trouver les causes d'un événement accidentel et d'y apporter des correctifs pour éviter la récurrence. Passez en revue les rapports à la recherche de ces causes qui seront recensées comme risques potentiels dans votre démarche d'identification des risques.

Statistiques d'accidents du travail

(voir fiche « Action Prévention – Statistiques » au <http://www.asstsas.qc.ca/publication/fiches-action-prevention-recueil>)

Les établissements de plus grande taille ont tout avantage à utiliser une base de données informatisée afin de consigner leurs accidents du travail. Celle-ci permet de compiler et de produire des statistiques. L'analyse des statistiques d'accidents du travail permet de dresser un portrait global afin de cibler les types d'accidents les plus fréquents ou les plus graves ainsi que les lieux où ils se produisent.

Afin de comparer les différents services entre eux, on utilisera des indicateurs bien connus :

- ✓ taux de fréquence = nombre d'accidents / nombre d'heures travaillées X 200 000 ;
- ✓ taux de gravité = nombre de jours perdus / nombre d'heures travaillées X 200 000 ;
- ✓ indice de gravité = nombre de jours perdus / nombre d'accidents.

Si on analyse les données par service, par titre d'emploi ou par agent causal, les groupes les plus à risque, les lésions les plus fréquentes et les éléments de la situation de travail les plus problématiques seront alors mis en évidence.

Registre d'assurance salaire

Lorsqu'on ne comptabilise que les déclarations d'événements accidentels, il est possible que certains risques passent sous silence. C'est le cas, entre autres, des problèmes de santé psychologique, des affections virales comme la gastro-entérite, des affections cutanées et des troubles musculo-squelettiques qui, bien qu'ils puissent être reliés à des risques du travail, sont rarement déclarés comme accidents du travail. Si les causes d'absence y sont documentées, il peut être intéressant de consulter le registre d'assurance salaire pour faire le bilan de tels problèmes qui pourraient être en lien avec le travail.

Registre d'interventions du service de sécurité

Les agents de sécurité produisent des rapports d'intervention en cas d'intrusion, de vol, d'agression, etc. Le Service de sécurité doit les consigner et les rendre disponibles pour la gestion des risques. Les établissements qui possèdent un tel service auraient intérêt à examiner ces rapports afin de valider si certains événements touchent les employés.

Documents pré-événement

À la suite de l'analyse des risques associés aux événements antérieurs, vous pourrez vous concentrer sur les indices de risques silencieux bien présents dans le milieu, mais qui n'ont pas encore généré d'accidents. Les documents suivants pourront être utilisés pour débusquer ces dangers :

- ✓ rapports d'inspection préventive ;
- ✓ registre des produits dangereux ;
- ✓ rapports de surveillance environnementale ;
- ✓ déclarations de situations dangereuses ;
- ✓ plaintes et droits de refus.

Rapports d'inspections préventives

(voir fiche « Action Prévention – Inspection préventive et entretien préventif » au <http://www.asstsas.qc.ca/publication/fiches-action-prevention-recueil>)

L'inspection s'attarde principalement à l'environnement de travail et aux équipements utilisés. Elle sert à repérer les dangers et à apporter des correctifs avant que les accidents et les blessures ne surviennent, en plus d'assurer le maintien de la conformité aux règles et aux lois. Elle s'ouvre sur des mesures correctives pour agir sur la situation rapidement et peut amener à des mesures préventives permanentes pour éviter qu'une situation ne se répète (ex. : un programme d'entretien préventif).

Si l'inspection préventive est une activité déjà en place dans votre milieu, la consultation des rapports d'inspection pourra servir à documenter les risques déjà identifiés dans le milieu. En l'absence d'une telle pratique, une tournée d'inspection générale des lieux pourrait être une bonne façon d'identifier les grands types de risques.

Registre des produits dangereux

Familiarisez-vous avec l'ensemble des produits dangereux utilisés dans votre milieu, car ceux-ci sont associés à des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs. Certains produits sont-ils cancérigènes ou tératogènes ? Sont-ils corrosifs ? Nécessitent-ils l'ajout de ventilation ou le port d'équipements de protection individuels ? Les produits les plus susceptibles d'être présents dans le secteur de la santé et des services sociaux se retrouvent dans les catégories suivantes.

- ✓ Les produits contrôlés (couverts par le SIMDUT)
(voir fiche « Action Prévention – SIMDUT » à l'adresse suivante :
<http://www.asstsas.qc.ca/publication/fiches-action-prevention-recueil>)

Encadré par le Règlement sur l'information concernant les produits contrôlés, le SIMDUT sert à informer l'employeur et les travailleurs sur :

- les dangers que présentent les matières dangereuses utilisées au travail ;
- les moyens de prévention qui accompagnent l'introduction d'un produit dangereux dans un établissement ;
- l'utilisation sécuritaire des matières dangereuses présentes sur les lieux de travail.

À compter de 2015, le SIMDUT devra tenir compte des nouvelles classifications du Système général harmonisé (SGH). Cependant, cela ne change en rien l'obligation de l'employeur de s'assurer que les produits sont étiquetés de façon conforme, de donner de la formation et de fournir des fiches de données de sécurité (FDS ou anciennement les fiches signalétiques).

La conformité au SIMDUT permet à un milieu de travail de contrôler ses risques associés aux produits dangereux. La première étape est de consulter votre registre de produits contrôlés afin de connaître l'ampleur des risques qui y sont associés. Par la suite, assurez-vous que les pratiques de votre milieu sont conformes aux indications des fiches signalétiques.

✓ Les produits non contrôlés

Sont inclus dans cette catégorie, les médicaments, les produits d'usage domestique tels les nettoyeurs, les désinfectants, les produits antiparasitaires, etc. Même s'ils ne sont actuellement pas sous le contrôle du SIMDUT, ces produits représentent malgré tout certains risques qui peuvent être appréciés à l'aide des pictogrammes de danger présents sur l'étiquette du produit.

Les médicaments dangereux

Dans les établissements de santé, en hébergement ou au domicile de la clientèle, l'utilisation de certains médicaments dits dangereux tels que ceux qu'on utilise pour traiter des personnes atteintes de cancer (en chimiothérapie) présente un risque important pour les travailleurs. Pour connaître les risques associés à ces médicaments, de leur réception dans l'établissement à leur entreposage final en vue de leur élimination en passant par l'administration, référez-vous au guide de prévention sur la manipulation sécuritaire des médicaments dangereux de l'ASSTSAS (voir *Guide de prévention – Manipulation sécuritaire des médicaments dangereux* au <http://www.asstsas.qc.ca/publication/guide-de-prevention-manipulation-securitaire-des-medicaments-dangereux-gp65>)

Rapports de surveillance environnementale

La surveillance environnementale permet d'avoir une lecture périodique de l'exposition des travailleurs à des contaminants tel l'amiante, ou à des facteurs physiques tels le bruit, les radiations, etc. (voir fiche « Action Prévention – Surveillance des contaminants chimiques » au <http://www.asstsas.qc.ca/publication/fiches-action-prevention-recueil>).

Les rapports d'évaluation en hygiène industrielle peuvent démontrer si des expositions à des contaminants dépassaient les niveaux maximaux d'exposition établis par le RSST (article 41 et 43 du RSST). Il est recommandé d'intervenir dès que la moitié de la norme est atteinte, car cela indique qu'il est probable que la norme soit dépassée en d'autres journées et qu'il est donc important d'agir pour protéger les travailleurs. Pour les cancérigènes, cette exposition doit être minimale (article 42 du RSST).

Déclarations de situations dangereuses

(voir fiche « Action Prévention – Déclaration de situations dangereuses » au <http://www.asstsas.qc.ca/publication/fiches-action-prevention-recueil>)

Un travailleur qui identifie une anomalie ou un risque à la SST dans sa situation de travail devrait le déclarer avant qu'un accident ne survienne. En remplissant le formulaire de déclaration de situation dangereuse, les travailleurs deviennent une source importante d'informations sur les risques.

Plaintes et droit de refus

Les plaintes et les refus de travail auprès de la CSST sont l'expression d'une situation problématique. Ceux-ci témoignent des craintes des travailleurs ou des risques potentiels. L'accès à votre dossier personnalisé auprès de la CSST vous permettra de voir les interventions passées de la CSST dans votre établissement.

2.6. Former le ou les groupes de travail

Les travailleurs sont les mieux placés pour connaître les particularités de leur travail ainsi que les difficultés vécues. Selon le découpage que vous aurez établi à l'étape 2.1, formez un ou plusieurs comités de travail représentatifs du ou des différents secteurs identifiés dans l'outil A. Votre groupe de travail sera formé, selon le cas, d'un représentant par titre d'emploi ou d'un représentant par secteur d'activité. Les participants doivent avoir collectivement une bonne connaissance de l'ensemble des risques du secteur à l'étude et avoir un intérêt pour améliorer la SST. Plus les membres seront près des opérations et plus leurs informations seront le reflet du travail réel. Si votre CPSST correspond à ces critères, il peut travailler à cette démarche en ajoutant, au besoin, des participants afin de compléter la représentativité des secteurs.

3. IDENTIFICATION DES RISQUES

Après avoir complété l'étape de préparation visant à recueillir de l'information sur les risques potentiels dans votre milieu, il est maintenant temps de valider auprès de votre groupe de travail si ces risques sont bien présents.

3.1. Exercice sur l'identification des risques

La rencontre avec votre groupe de travail visant à procéder à l'identification des risques se déroulera en plusieurs étapes.

- ❑ Présenter la démarche
Cette étape permettra aux membres de comprendre l'importance de l'exercice, de leur rappeler le mandat confié par la direction et la finalité de la démarche.

- ❑ Prendre connaissance du portrait des risques
Les informations colligées au point 2 « Préparation » sont présentées aux membres du comité de travail afin de leur brosser un tableau des différents risques documentés à l'interne. Pour ce faire, présentez-leur l'outil E complété. Demandez-leur d'en valider le contenu et de commenter au besoin.

- ❑ Décrire les éléments de la situation de travail et les risques associés
Il peut être difficile pour des travailleurs, confrontés au quotidien à des situations dangereuses, de faire les constats de ces risques qui leur sont devenus invisibles à force de les côtoyer. Il sera donc nécessaire de leur faire prendre un certain recul pour les positionner en analystes de leur situation de travail.

L'exercice d'identification des risques proposé vise à amener le groupe de travail à prendre conscience des différents éléments de leur situation de travail, d'identifier si ces éléments présentent une source de risques et, ensuite, de participer à l'élaboration de pistes de solution. L'approche globale requiert la prise en considération de toutes les dimensions de la situation de travail pour une action efficace en prévention.



À l'aide de l'**outil F**, demandez aux participants de décrire chacun des éléments de leur situation de travail (les tâches, les personnes, les équipements, l'environnement, le temps et les pratiques organisationnelles).



L'outil F : exercice d'identification des risques par le groupe de travail

Les questions suivantes pourront aider les travailleurs à identifier les éléments de leur situation de travail.

- ✓ **Tâches**
Quelles sont les tâches que vous devez faire ? Au quotidien ? De façon occasionnelle ? Quelles sont les méthodes ou les techniques de travail en usage ?
- ✓ **Personnes**
Quelles sont les personnes avec qui vous êtes en interaction (clientèle, visiteurs, collègues, intervenants externes, bénévoles, sous-traitants, etc.) ? Ont-elles des caractéristiques particulières qui peuvent entraîner des risques (ex. : en perte d'autonomie ou agressives) ?
- ✓ **Équipements**
Quels sont les équipements que vous utilisez ? Sont-ils fonctionnels ? En bon état ? Disponibles ?
- ✓ **Environnement**
Comment est l'aménagement de l'espace ? Est-ce encombré ? Fait-il chaud, froid ? Est-ce bien éclairé ? Comment est la qualité de l'air ? Et l'état du plancher ? Y a-t-il beaucoup de bruit ?
- ✓ **Temps**
Certaines activités ou tâches doivent-elles être réalisées à un moment précis ? La clientèle a-t-elle des besoins à des heures précises ? La durée prévue pour une tâche correspond-elle au temps réel nécessaire pour l'effectuer ? Y a-t-il des moments de la journée où le risque de blessure est plus élevé ?
- ✓ **Pratiques organisationnelles**
Quelles sont les activités de prévention mises en place par l'organisation ? Quel est le suivi à la suite d'un événement accidentel ? Y a-t-il des politiques, procédures en prévention ? Avez-vous la possibilité de faire part à votre supérieur d'une situation dangereuse ?

Le rôle du responsable sera d'aider les membres du comité à faire ressortir si des risques sont associés à ces différents éléments de la situation de travail. Suscitez les échanges en posant les questions suivantes :

- ✓ Qu'arriverait-il si... ?
- ✓ Serait-il possible qu'un travailleur puisse... ?
- ✓ Vous est-il déjà arrivé de... ?

Inspirez-vous de l'information recueillie lors de votre recherche auprès de ressources externes (voir 2.3) pour orienter les discussions. Pour rendre l'exercice plus dynamique, vous pouvez utiliser de grands tableaux et des « Post-it » afin de faciliter l'expression de chacun.

Faire une dernière vérification

Afin de s'assurer de n'oublier aucun risque, la dernière étape consiste à s'inspirer d'une liste de risques potentiels afin de susciter un questionnement chez le travailleur par rapport à sa réalité. Reprenez, avec le comité de travail, chacune des catégories de risques et voyez si les exemples de risques proposés dans la colonne de gauche se retrouvent dans leur milieu de travail. Si c'est le cas, demandez aux membres du comité de cocher dans l'outil F, ceux auxquels ils sont exposés et de décrire comment ces risques sont présents dans leurs différentes situations de travail.

Si, à cette étape, des dangers immédiats sont soulevés ou des solutions simples sont proposées, il est important d'agir sans attendre que l'ensemble de l'analyse de tous les postes soit effectuée.

Consigner les risques et les mesures préventives en place

Lorsque l'exercice d'identification des risques aura été complété, reportez l'ensemble des risques identifiés dans la grille de l'outil G (colonne de gauche) en prenant soin de décrire la situation et les conséquences possibles (ex. : risque d'effort excessif pour soulever manuellement un client qui a chuté au sol, risque de chute sur le stationnement glacé l'hiver pour le personnel).

Questionnez les travailleurs sur les mesures préventives déjà en place pour mitiger les risques ainsi que les mesures supplémentaires qui devraient être ajoutées pour éliminer le risque, le réduire ou encore pour protéger le travailleur.



L'outil G : fiche d'identification et d'évaluation des risques

Cet outil vous permettra de consigner ces informations.

3.2. Investigations supplémentaires

Comme la démarche d'identification des risques est globale, il est possible qu'en fonction des informations rapportées par le groupe de travail, vous souhaitiez aller plus en profondeur dans l'analyse d'un problème soulevé. Si peu de documentation existe sur la situation rapportée, certaines situations de travail identifiées nécessiteront peut-être des recherches additionnelles pour mieux documenter le problème et mieux identifier les solutions. Celles-ci peuvent prendre les formes suivantes :

- ✓ observation des tâches ;
- ✓ surveillance environnementale ;
- ✓ analyse sécuritaire de tâches ;

Ou encore, à l'aide des fiches que vous trouverez sur le site web de l'ASSTSAS :

- ✓ évaluation ergonomique (voir fiche « Action Prévention – Évaluation ergonomique ») ;
- ✓ inspection des lieux de travail (voir fiche « Action Prévention – Inspection préventive ») ;
- ✓ questionnaire aux travailleurs (voir fiche « Action Prévention – Enquête d'opinions ») ;

(Disponibles au www.asstsas.qc.ca/publication/fiches-action-prevention-recueil)

4. ÉVALUATION DES RISQUES

En premier lieu, il importe de rappeler que tout risque doit être corrigé dans les meilleurs délais, surtout si la solution est simple et peu coûteuse. Par contre, lorsque des risques ne peuvent être éliminés ou réduits dans l'immédiat, il faut alors les classer de la façon **la plus objective possible** selon leur importance, afin de prioriser les actions de prévention. C'est ce que l'étape d'évaluation des risques permet de faire.



L'outil G : fiche d'identification et d'évaluation des risques

Cet outil vous permettra de consigner l'évaluation de chacun des risques identifiés.

Plusieurs critères peuvent être considérés pour effectuer une bonne évaluation des risques. À la lumière de la littérature, nous vous soumettons, ici, ceux que nous avons retenus. Par contre, il vous est possible d'adapter les échelles proposées, si celles-ci ne correspondent pas à votre réalité. Avec l'aide de votre groupe de travail, quantifiez chacun des critères suivants pour chaque risque identifié.

4.1. Probabilité

La probabilité se définit comme étant la possibilité qu'un événement se produise ou la « chance » de subir une lésion à la suite d'une exposition à un risque. La probabilité peut être quantifiée sur une échelle de 4 niveaux.

Probabilité (P)	Définition	Cote
Très probable	Événement accidentel imminent, qui peut survenir à tout moment. Potentiel accidentel élevé en raison de la nature même du risque ou en l'absence de mesure de prévention (formation, équipement de protection, etc.). <i>Ex. : risque de chute en glissant sur un sol gelé recouvert d'une petite neige.</i> <i>Ex. : risque de se faire griffer ou frapper par un client Alzheimer lors des soins d'hygiène.</i>	4
Probable	Événement accidentel qui peut survenir à l'occasion. <i>Ex. : risque de se couper en tranchant des légumes avec un couteau.</i> <i>Ex. : risque d'effort excessif auprès d'un client obèse non autonome lors d'un transfert du lit au fauteuil sans équipement.</i>	3
Peu probable	Événement accidentel qui pourrait arriver, mais qui survient rarement. <i>Ex. : risque d'électrocution en changeant une ampoule.</i> <i>Ex. : risque d'intoxication chimique lors de dilution de produits d'entretien ménager dans une pièce ventilée.</i>	2
Très improbable	Événement accidentel qui pourrait arriver, mais ne surviendra probablement jamais. <i>Ex. : risque d'effondrement du bâtiment à la suite d'un tremblement de terre.</i> <i>Ex. : risque de brûlure par acide dans les bureaux administratifs d'un établissement.</i>	1

Référence : *Hazpak Making your workplace safer - A practical guide to basic risk management (Work cover New South Wales)*

Pour établir la probabilité, basez-vous également sur les blessures antérieures. Questionnez-vous sur l'efficacité des moyens de prévention en place pour mitiger le risque.

Exemple :

Pour l'établissement A, la probabilité de se blesser au dos pour relever un client qui a chuté est « très probable », car aucun équipement n'est présent, aucune formation n'a été donnée pour faire face à cette situation et de nombreux patients sont à risque de chute. Plusieurs cas d'accidents de cette nature sont documentés. Cote donnée = 4

Pour l'établissement B, la probabilité de se blesser au dos pour relever un client qui a chuté est « très improbable », car des leviers et des toiles de chute sont présents sur tous les étages, une procédure claire en cas de chute de clients a été établie et, en plus, de la formation de base PDSB, des capsules de suivi sont données et, annuellement, un exercice pratique de cette procédure est effectué. Aucun accident n'a été recensé pour cette cause. Cote donnée = 2

4.2. Gravité

La gravité consiste à déterminer les pires conséquences possibles pouvant résulter de l'exposition à un risque. Ces conséquences peuvent être en termes de lésions physiques, de maladies professionnelles ou de problèmes psychosociaux. La gravité peut être quantifiée sur une échelle de 4 niveaux.

Gravité (G)	Définition	Cote
Très grave	Situation qui peut entraîner des décès et des maladies ou blessures graves avec lésions permanentes. <i>Ex. : SIDA, surdit�, amputation, fractures multiples.</i>	4
Grave	Situation qui peut entraîner des accidents avec perte de temps, mais sans séquelles permanentes. <i>Ex. : entorse, tendinite, fracture mineure.</i>	3
Superficielle	Situation qui peut entraîner des accidents mineurs sans perte de temps, mais nécessitant un traitement. <i>Ex. : coupure, corps �tranger dans l'�il.</i>	2
B�nigne	Situation qui peut entraîner des accidents mineurs sans perte de temps et sans traitement m�dical. <i>Ex. : contusion, inconfort thermique, irritation bronchique.</i>	1

4.3. Criticité

La criticité s'exprime comme étant la combinaison entre la probabilité et la gravité.

$$\text{Criticité (C)} = \text{probabilité (P)} \times \text{gravité (G)}$$

À l'aide du tableau suivant, reportez les cotes de gravité et de probabilité données pour chaque risque afin d'établir le niveau de criticité.

Probabilité Gravité	Très probable 4	Probable 3	Peu probable 2	Très improbable 1
Très grave 4	16	12	8	4
Grave 3	12	9	6	3
Superficielle 2	8	6	4	2
Bénigne 1	4	3	2	1

La criticité peut être quantifiée sur une échelle de 4 niveaux afin de documenter l'urgence d'agir.

Criticité (C)	Définition	Résultat de P x G
Risque très élevé	Risque nécessitant une intervention urgente, des mesures de correction immédiates.	12 à 16
Risque élevé	Risque nécessitant une intervention à court terme afin de réduire le danger.	6 à 9
Risque modéré	Risque nécessitant des actions à moyen terme sauf si des mesures immédiates peu coûteuses et rapides peuvent améliorer la situation.	3 à 4
Risque faible	Risque de faible priorité. Pas d'action à court terme requise. Surveillance pour s'assurer que les mesures en place sont toujours efficaces.	1 à 2

Pour les 3 situations suivantes, voici quels seraient les niveaux de criticité :

- a) Un préposé risque de se blesser au dos en mobilisant seul un client obèse.

Probabilité : 4

Gravité : 3

Criticité : 12 (risque très élevé)

- b) Un cuisinier risque de glisser et tomber au sol en raison de la présence de graisse autour de la surface de cuisson. Il porte des chaussures de sécurité.

Probabilité : 3

Gravité : 3

Criticité : 9 (risque élevé)

- c) Une intervenante risque d'avoir une irritation des voies respiratoires causée par l'odeur de peinture au latex de son bureau fraîchement peint.

Probabilité : 2

Gravité : 2

Criticité : 4 (risque faible)

4.4. Nombre de personnes exposées

Après avoir déterminé le niveau de criticité, évaluer à présent le nombre de personnes exposées à ce risque. Ceci peut être déterminé en termes de nombre d'individus ou encore en pourcentage du nombre total des employés.

4.5. Fréquence d'exposition

La fréquence d'exposition peut se définir comme le nombre de fois où les employés sont exposés au risque énoncé. La fréquence d'exposition peut être quantifiée sur une échelle de 4 niveaux.

Fréquence d'exposition (F)	Définition	Cote
Fréquente	Exposition à tous les jours.	4
Occasionnelle	Exposition à toutes les semaines.	3
Peu fréquente	Exposition à tous les mois.	2
Rare	Exposition annuelle ou moins.	1

4.6. Obligations et recommandations

Ce critère d'évaluation permet de mettre en évidence les risques qui, en plus, font l'objet d'une prescription réglementaire spécifique (ex. : RSST). Reportez dans votre tableau G les obligations et recommandations recensées dans l'outil D.

4.7. Niveau de priorité

Une fois tous les critères d'évaluation documentés, vous êtes maintenant en mesure de déterminer quelles seront vos priorités d'action. En classant d'abord les risques en fonction de leur criticité, vous pourrez par la suite prioriser les risques de niveau identique en les départageant en fonction des autres critères, soit le nombre de personnes exposées, la fréquence d'exposition ainsi que les obligations et recommandations. Consignez sur la grille G l'ordre de priorité donnée en ordre croissant (priorité 1, 2, 3, etc.).

4.8 Consignation globale des résultats

Afin de faciliter l'élaboration d'un plan d'action, vous pouvez consigner l'ensemble des cotes de priorité dans une matrice recensant les différents types de risques par secteur d'activité. Ceci vous permettra d'avoir un portrait global des risques de votre milieu tout en vous permettant d'identifier rapidement les secteurs touchés par un risque particulier (ex. : mobilisation de client, exposition à l'amiante, risque de chute, etc.).



Outil H : matrice récapitulative des risques

5. COMMUNICATION DES RÉSULTATS

5.1. Communication auprès de la direction

L'information à transmettre à la direction consiste à présenter la liste des risques identifiés ainsi que les mesures de correction immédiates effectuées et leur niveau de priorité. Cette sensibilisation de la direction lui permettra de réitérer son engagement dans la poursuite de la démarche.

Comme les mesures préventives nécessitent d'engager des dépenses ou de modifier l'organisation du travail, les coûts peuvent parfois sembler supérieurs aux conséquences d'un accident du travail. Afin de guider la direction dans ses prises de décisions, il importe alors de détailler toutes les conséquences (humaines, financières et organisationnelles) reliées à un accident du travail : l'impact d'un choc post-traumatique chez la personne, l'absence d'un employé d'expérience, la difficulté de trouver du personnel de remplacement, l'imputation des coûts d'un accident du travail à votre facture CSST, la hausse conséquente de votre taux de cotisation versé à la CSST, l'impact sur le climat de travail et sur l'équipe de travail, etc. Toutes ces pertes et difficultés peuvent être le résultat d'un accident du travail et représentent aussi des pertes que la prévention pourrait faire économiser.

5.2. Communication avec le comité paritaire de santé et de sécurité du travail

L'adhésion du CPSST aux résultats de la démarche d'identification et d'évaluation des risques constitue un facteur de succès, car cela permettra à l'ensemble des membres d'avoir une vision commune basée sur les problèmes prioritaires de santé et de sécurité. Ainsi, cela permettra de structurer le plan d'action et évitera au comité de travailler à la pièce à partir d'une « liste d'épicerie » des problèmes qui surviennent.

5.3. Communication auprès des employés

Afin d'obtenir un portrait réel des situations de travail à risques, plusieurs employés, bénévoles, gestionnaires ont été consultés. En conséquence, il est approprié de les informer sur le résultat de ces démarches. Les travailleurs peuvent avoir tendance à sous-estimer le degré de risque dans leur milieu de travail. La communication du résultat de l'identification et de l'évaluation des risques suscitera une meilleure adhésion aux mesures préventives.

(voir fiche « Action Prévention – Plan de communication » au www.asstsas.qc.ca/publication/fiches-action-prevention-recueil)

6. ÉTAPES SUBSÉQUENTES

6.1. Recherche de solutions

Une fois la démarche d'identification et d'évaluation des risques complétée, vous pourrez rédiger votre programme de prévention qui consiste à identifier les moyens à prendre pour contrôler les risques identifiés. La hiérarchie des moyens de prévention nous indique en priorité, quelles mesures préventives doivent être privilégiées.

Hiérarchie des mesures de prévention¹

1. Éliminer le danger à la source
Consiste à retirer le risque du milieu de travail (ex. : substitution de produit).
2. Réduire l'exposition
 - a) par des mesures d'ingénierie :
Ajout de barrières, de gardes, de ventilation, modification d'équipement, etc.
 - b) par des mesures administratives :
Ces mesures modifient l'exécution du travail (ex. : la formation, les horaires, la cadence, la rotation du personnel, les procédures de travail, etc.).
3. Protéger le travailleur
Consiste à fournir des équipements de protection individuels aux travailleurs afin de réduire les expositions comme les contacts avec des produits chimiques, l'exposition au bruit, etc.

Pour certains risques identifiés, les solutions peuvent être simples, peu coûteuses et rapides (un trou, une cheville). Vous aurez, par contre, à valider si les mesures préventives et correctives proposées par les travailleurs représentent des solutions acceptables et à vous assurer qu'elles ne provoquent pas de nouveaux risques. Cependant, vous serez aussi confrontés à des risques majeurs qui nécessitent des solutions plus globales.

L'ASSTSAS a développé de nombreux guides et référentiels pour vous aider à contrôler différents types de risques présents dans le secteur

- ✓ TMS reliés à la mobilisation de clients (<http://www.asstsas.qc.ca/formations-nos- formations/prevention-des-tms-lors-des-deplacements-de-clients>)
- ✓ Agressions (<http://www.asstsas.qc.ca/dossier-thematiques/agressions-violence>)
- ✓ Chutes et glissades (<http://www.asstsas.qc.ca/publication/guide-de-prevention-les-chutes-et-les-glissades-ca-tombe-toujours-mal-gp69>)
- ✓ Sécurité des machines (<http://www.asstsas.qc.ca/dossier-thematiques/securete-des-machines>)

¹ Adapté du site http://www.cchst.ca/oshanswers/hsprograms/hazard_control.html

- ✓ Risques biologiques (<http://www.asstsas.qc.ca/dossier-thematiques/risques-biologiques-et-infections>)
- ✓ Risques chimiques (<http://www.asstsas.qc.ca/dossier-thematiques/risques-chimiques>)
- ✓ Programme PARC (Prévention, Aménagement, Rénovation, Construction)
- ✓ Programmes sur des thématiques diverses
- ✓ Etc.

6.2. Plan d'action

Les moyens de prévention élaborés doivent être consignés dans un plan d'action, auxquels on associe des responsables et un échéancier. L'ASSTSAS offre aussi des services gratuits de conseil et assistance technique pour vous aider à établir votre plan d'action (voir fiche « Action Prévention – Plan d'action » au www.asstsas.qc.ca/publication/fiches-action-prevention-recueil) adapté aux risques identifiés dans votre milieu.

7. RÉÉVALUATION DE LA DÉMARCHE D'IDENTIFICATION DES RISQUES

La situation de travail est constamment en changement : introduction d'un nouvel équipement, ajout de tâches, modification de l'environnement de travail, etc. Il est donc important de procéder régulièrement à la réévaluation de la démarche d'identification des risques. Prévoyez cette activité à votre calendrier de façon périodique afin d'évaluer si ces changements ont engendré de nouveaux risques.

Cette révision concerne la mise à jour des risques identifiés, leur priorisation et, bien entendu, le suivi des résultats obtenus. Les risques ont-ils été éliminés ou réduits selon les objectifs définis ? Sinon, pourquoi ? De nouveaux risques se sont-ils ajoutés ? Le cas échéant, il faudra prévoir d'autres objectifs à atteindre et/ou d'autres mesures préventives ou correctives.

CONCLUSION

Pour une prise en charge efficace de la santé et de la sécurité du travail, il importe d'avoir une vision globale des risques existants et potentiels afin d'établir, par la suite, les priorités d'action pour mettre en place les moyens de prévention et de protection appropriés. La démarche d'identification et d'évaluation des risques permet à l'employeur, avec le soutien du CPSST et la participation des travailleurs, d'établir les bases nécessaires à l'élaboration du plan d'action en SST propre à votre organisation et, ainsi, assurer un milieu de travail sain et sécuritaire.

ANNEXES

Aide-mémoire des outils selon l'étape de la démarche

Étape	Élément	Outil
Préparation	Structurer la démarche en fonction de la taille de l'établissement	Outil A : consignation des postes.
	Se familiariser avec les catégories de risques et leurs effets	Outil B : typologie des risques en santé et en sécurité du travail.
	Consulter les ressources externes	Outil C : liste aide-mémoire des risques par secteur de travail.
	Recenser les obligations légales et réglementaires	Outil D : consignation des obligations et recommandations.
	Portrait de la situation à l'interne	Outil E : portrait de la situation à l'interne.
Identification des risques	Validation des risques auprès des travailleurs	Outil F : exercice d'identification des risques par le groupe de travail.
	Investigations supplémentaires	
	Consignation des risques	Outil G : fiche d'identification et d'évaluation des risques.
Évaluation des risques	Probabilité	Outil G : fiche d'identification et d'évaluation des risques.
	Gravité	
	Criticité	
	Nombre de personnes exposées	
	Fréquence d'exposition	
	Obligations légales et réglementaires	
	Consignation globale des résultats	Outil H : matrice récapitulative des risques.

Outil A : consignation des postes

Établissement :

Installation/direction :

N° de fiche

Débuté le

Validé par

Complété le

Secteur d'activité :

Postes/ titre d'emploi	Secteur d'activité :				

Secteur d'activité :

Postes/ titre d'emploi	Secteur d'activité :				

Établissement :

Installation/direction :

N° de fiche

Débuté le

Validé par

Complété le

Secteur d'activité :

Postes/
titre d'emploi

Aires communes :

Postes/
titre d'emploi

OUTIL A : consignation des postes (avec exemples)

Établissement : *CSSS du Bonheur*

Installation/direction : <i>Hôpital des Deux-Rivières</i>		N° de fiche	Débuté le	Validé par	Complété le
Secteur d'activité : <i>Direction des soins infirmiers</i>					
Postes/ titre d'emploi	<i>Infirmières</i>	<i>001</i>			
	<i>Infirmières auxiliaires</i>	<i>002</i>			
	<i>Préposé aux bénéficiaires</i>	<i>003</i>			
	<i>Commis</i>	<i>004</i>			
Secteur d'activité : <i>Direction des services techniques</i>					
Postes/ titre d'emploi	<i>Préposé à l'hygiène et salubrité</i>	<i>005</i>			
	<i>Mécanicien</i>	<i>006</i>			
	<i>Plombier</i>	<i>007</i>			
	<i>Menuisier</i>	<i>008</i>			
	<i>Préposé à l'entretien du terrain</i>	<i>009</i>			

Établissement : *CSSS du Bonheur*

Installation/direction : <i>Hôpital des Deux-Rivières</i>		N° de fiche	Débuté le	Validé par	Complété le
Secteur d'activité :					
Postes/ titre d'emploi					
Aires communes :					
Postes/ titre d'emploi	<i>Stationnement</i>	<i>010</i>			
	<i>Vestiaires</i>	<i>011</i>			
	<i>Cafétéria</i>	<i>012</i>			

Outil B : typologie des risques en santé et en sécurité du travail

(selon la norme CSA-Z1000-06, Gestion de la santé et de la sécurité du travail)

Risques	Formes	Effets
Risques chimiques	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Matières dangereuses (nocives, toxiques, corrosives, réactives, humides, tératogènes, cancérogènes, mutagènes, irritantes). ➤ Matières combustibles, inflammables, comburantes, explosives. ➤ Gaz, fumées, liquides, solides, brouillard. ➤ Etc. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Dommages pour la santé, brûlure chimique. ➤ Intoxication, irritation. ➤ Maux de tête. ➤ Problèmes respiratoires, dermatose. ➤ Dommages résultant d'incendies/d'explosion. ➤ Etc.
Risques physiques	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Bruits, vibrations. ➤ Électricité. ➤ Contrainte thermique (ambiance de travail froide ou chaude). ➤ Objets ou matériaux à des températures extrêmes (hausses ou basses). ➤ Rayonnement de source de chaleur. ➤ Radiations, rayonnement de basse fréquence, de fréquence radio, micro-ondes, rayons X et gamma. ➤ Laser/lumière infrarouge, visible et ultraviolette. ➤ Etc. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Détérioration de l'acuité auditive, de l'équilibre. ➤ Fatigue, stress, baisse de la vigilance. ➤ Choc ou brûlure électrique. ➤ Électrisation (sans décès). ➤ Électrocution (avec décès). ➤ Coup de chaleur. ➤ Brûlures. ➤ Engelures, hypothermie. ➤ Troubles neurologiques et ostéo articulaire. ➤ Troubles vasculaires, inconfort (engourdissement). ➤ Mutations génétiques. ➤ Etc.
Risques biologiques	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Matières infectieuses, virus, parasites, champignons, moisissures, bactéries, plantes, insectes, oiseaux, humains, animaux. ➤ Etc. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Rhume, grippe, hépatite (A, B, C), SIDA. ➤ Rage, tétanos.
Risques ergonomiques	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Posture contraignante (non neutre). ➤ Manutention fréquente, absence de micropause. ➤ Efforts excessifs, mouvements répétitifs, travail debout, accès difficile à l'espace de travail. ➤ Éclairage inadéquat. ➤ Visibilité déficiente, mauvaise disposition des commandes. ➤ Etc. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Effets physiologiques (ex. : troubles musculosquelettiques). ➤ Etc.

Risques	Formes	Effets
Risques liés à la sécurité	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Machines dangereuses. ➤ Pièces et outils en mouvement, angles rentrants (rouleaux, convoyeurs). ➤ Formes dangereuses (tranchantes, pointues, rugueuses, etc.). ➤ Résistance mécanique inadéquate (rupture, éclatement, flexion). ➤ Accumulation d'énergie à l'intérieur d'une machine causée par des ressorts, des gaz ou liquides sous pression (hydraulique, pneumatique). ➤ Particules projetées. ➤ Travail en hauteur. ➤ Planchers glissants ou irréguliers. ➤ Incendies, explosions. ➤ Véhicules. ➤ Etc. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Fracture/entorse/foulure. ➤ Coupure/lacération/amputation. ➤ Perforation/piqûre/irritation. ➤ Écorchure/ égratignure/ecchymose. ➤ Contusion. ➤ Brûlure par friction. ➤ Écrasement. ➤ Blessures multiples, décès. ➤ Etc.
Risques psychosociaux	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Intensification du travail caractérisée par des contraintes de temps, une clientèle difficile. ➤ Manque de maîtrise des tâches, violence. ➤ Harcèlement psychologique. ➤ Etc. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Problèmes de sommeil, dépression. ➤ Maladies psychosomatiques, pathologies physiques (maux de dos ou dans les membres). ➤ Effets psychophysiologiques (effet de la surcharge mentale, notamment le stress), etc. ➤ Etc.

Référence : CSST [2011]. Typologie des risques en santé et sécurité du travail
http://www.csst.qc.ca/publications/1000/Pages/DC_1000_114.aspx

Outil C : liste aide-mémoire des risques par secteur de travail

Cette liste non exhaustive recense différents risques **habituellement** retrouvés dans certains secteurs du milieu de la santé et des services sociaux. Outre les agressions, les risques psychosociaux (tels le stress, l'épuisement professionnel, etc.) ont volontairement été omis de cette liste, car ils dépendent de chaque situation de travail et ne peuvent être généralisés à l'ensemble de secteurs de travail. Une validation dans vos propres milieux est nécessaire.

Secteur de travail	Exemples de tâches	Risques habituellement retrouvés
Soins à domicile	<ul style="list-style-type: none"> • Soins de base • Mobilisations de clients 	<ul style="list-style-type: none"> • Agressions/Violence • Contacts avec liquides biologiques • Contacts avec produits chimiques (produits de nettoyage) • Efforts excessifs, postures contraignantes • Coupures, brûlures, abrasions, dermatites • Maladies infectieuses • Parasites (punaises de lits, poux, vermine) • Chutes et glissades • Contraintes thermiques (et intempéries selon les saisons) • Accidents de la route
Urgence	<ul style="list-style-type: none"> • Évaluation et traitement • Réanimation • Mobilisations de clients 	<ul style="list-style-type: none"> • Agressions/Violence • Contacts avec liquides biologiques • Efforts excessifs, postures contraignantes • Contacts avec produits chimiques • Qualité de l'air • Coupures, brûlures, abrasions, dermatites • Maladies infectieuses • Radiations ionisantes • Bruit • Chutes et glissades • Électrocution/électrisation

Secteur de travail	Exemples de tâches	Risques habituellement retrouvés
Approvisionnement/ Magasin	<ul style="list-style-type: none"> • Réception des marchandises • Rangement, classement • Distribution sur les étages • Efforts excessifs de charges 	<ul style="list-style-type: none"> • Efforts excessifs, postures contraignantes • Contacts avec produits chimiques • Qualité de l'air <ul style="list-style-type: none"> ○ CO des chariots élévateurs • Coupures, brûlures, abrasion, dermatites • Chutes et glissades • Frappé par : <ul style="list-style-type: none"> ○ Collisions avec chariot élévateur ○ Chute d'objets
Stérilisation	<ul style="list-style-type: none"> • Nettoyage d'instruments souillés 	<ul style="list-style-type: none"> • Efforts excessifs, postures contraignantes • Contacts avec liquides biologiques <ul style="list-style-type: none"> ○ Nettoyage d'objets souillés piquants et tranchants • Maladies infectieuses • Contacts avec produits chimiques : <ul style="list-style-type: none"> ○ Oxyde d'éthylène (cancérogène soupçonné chez l'humain) ○ Glutaraldéhyde (sensibilisant) ○ Savons, détergents, produits de nettoyage • Qualité de l'air • Coupures, brûlures, abrasion, dermatites • Bruit <ul style="list-style-type: none"> ○ Lave-instruments, stérilisateurs ○ Chariots, instruments de métal qui s'entrechoquent • Chutes et glissades • Contraintes thermiques (chaleur et humidité des laveurs et stérilisateurs)
Laboratoires	<ul style="list-style-type: none"> • Analyse de spécimens • Prélèvements 	<ul style="list-style-type: none"> • Agressions/Violence (prélèvements) • Contacts avec liquides biologiques • Maladies infectieuses • Contacts avec produits chimiques • Qualité de l'air • Coupures, brûlures, abrasion, dermatites

Secteur de travail	Exemples de tâches	Risques habituellement retrouvés
		<ul style="list-style-type: none"> • Radiations ionisantes • Travail à l'écran • Postures contraignantes, mouvements répétitifs <ul style="list-style-type: none"> ○ Utilisation du microscope, du microtome, pipetage • Chutes et glissades <ul style="list-style-type: none"> ○ Plancher glissant au poste de microtome (pathologie) • Contraintes thermiques (frigo) • Incendies (produits chimiques, brûleurs)
Installations matérielles	<ul style="list-style-type: none"> • Entretien des systèmes • Réparation d'équipements • Entretien terrain extérieur 	<ul style="list-style-type: none"> • Efforts excessifs, postures contraignantes • Contacts avec produits chimiques <ul style="list-style-type: none"> ○ Amiante ○ Peintures, colles, solvants ○ Produits de nettoyage des drains ○ Engrais, pesticides, herbicides • Qualité de l'air <ul style="list-style-type: none"> ○ Fumées de soudage ○ Monoxyde de carbone • Coupures, brûlures, abrasion, dermatites • Maladies infectieuses • Bruit • Frappé par (chute d'objets) • Travail à l'écran • Chutes et glissades/Chutes de hauteur • Électrocution/électrisation • Contraintes thermiques (et intempéries selon les saisons) • Radiations (rayons UV de soudure) • Pièces en mouvement (machines, outils) • Vibrations

Secteur de travail	Exemples de tâches	Risques habituellement retrouvés
Hygiène et salubrité	<ul style="list-style-type: none"> • Nettoyage de surfaces • Utilisation de machines (autorécureuses) 	<ul style="list-style-type: none"> • Efforts excessifs, postures contraignantes • Contacts avec liquides biologiques <ul style="list-style-type: none"> ○ Aiguilles souillées qui traînent ○ Nettoyage de déversements de liquides biologiques • Contacts avec produits chimiques <ul style="list-style-type: none"> ○ Savons, détergents, solvants, produits de nettoyage ○ Nettoyage de déversements de produits chimiques (mercure) • Qualité de l'air • Coupures, brûlures, abrasion, dermatites • Maladies infectieuses • Chutes et glissades
Services alimentaires	<ul style="list-style-type: none"> • Réception des marchandises • Préparation des repas • Distribution des repas sur les étages • Lavage 	<ul style="list-style-type: none"> • Efforts excessifs, postures contraignantes • Contacts avec produits chimiques <ul style="list-style-type: none"> ○ Savons, détergents ○ Nettoyeurs de four et de drains, solutions caustiques fortes • Qualité de l'air • Coupures, brûlures, abrasion, dermatites <ul style="list-style-type: none"> ○ Couteaux, ustensiles, équipements ○ Objets et liquides chauds ○ Port prolongé de gants • Maladies infectieuses • Bruit • Troubles musculosquelettiques • Chutes et glissades <ul style="list-style-type: none"> ○ Planchers gras et/ou mouillés • Contraintes thermiques <ul style="list-style-type: none"> ○ Chaleur et humidité des fours, lave-vaisselle ○ Froid des frigos et congélateurs • Incendie

Secteur de travail	Exemples de tâches	Risques habituellement retrouvés
Radiologie	<ul style="list-style-type: none"> • Prise de clichés radiologiques • Traitements sous radiographie 	<ul style="list-style-type: none"> • Agressions/Violence • Efforts excessifs, postures contraignantes • Qualité de l'air • Maladies infectieuses • Radiations ionisantes • Éclairage • Chutes et glissades
Soins prolongés	<ul style="list-style-type: none"> • Soins de base • Traitement • Mobilisations de clients 	<ul style="list-style-type: none"> • Agressions/Violence • Frappé par, heurté contre • Contacts avec liquides biologiques • Maladies infectieuses • Efforts excessifs, postures contraignantes • Contacts avec produits chimiques • Qualité de l'air • Coupures, brûlures, abrasion, dermatites • Bruit • Travail à l'écran • Chutes et glissades
Pharmacie	<ul style="list-style-type: none"> • Préparation de médicaments • Réception de commandes • Classement • Distribution sur les étages 	<ul style="list-style-type: none"> • Efforts excessifs, postures contraignantes, mouvements répétitifs • Contacts avec produits chimiques • Qualité de l'air • Coupures, brûlures, abrasion, dermatites • Maladies infectieuses • Travail à l'écran • Chutes et glissades

Secteur de travail	Exemples de tâches	Risques habituellement retrouvés
Buanderie	<ul style="list-style-type: none"> • Réception du linge souillé • Tri • Transport de bacs • Emplir et vider les laveuses et les sécheuses • Démêlage • Pliage 	<ul style="list-style-type: none"> • Efforts excessifs, postures contraignantes, mouvements répétitifs • Frappé par, heurté contre • Contacts avec liquides biologiques <ul style="list-style-type: none"> ○ Aiguilles souillées qui traînent ○ Présence de literie souillée par des liquides biologiques • Contacts avec produits chimiques • Qualité de l'air • Coupures, brûlures, abrasion, dermatites • Maladies infectieuses • Bruit • Chutes et glissades • Contraintes thermiques (chaleur dégagée par les sécheuses, calandres, etc.)
Unités de soins	<ul style="list-style-type: none"> • Évaluation et traitement • Soins de base • Mobilisations de clients 	<ul style="list-style-type: none"> • Agressions/Violence • Contacts avec liquides biologiques • Efforts excessifs, postures contraignantes • Contacts avec produits chimiques • Coupures, brûlures, abrasion, dermatites • Maladies infectieuses • Radiations ionisantes (R-X) • Bruit • Travail à l'écran • Chutes et glissades

Secteur de travail	Exemples de tâches	Risques habituellement retrouvés
Services ambulanciers	<ul style="list-style-type: none"> • Mobilisations de clients • Premiers soins • Transport • Réanimation 	<ul style="list-style-type: none"> • Agressions/Violence • Efforts excessifs, postures contraignantes • Contacts avec liquides biologiques • Maladies infectieuses • Contacts avec produits chimiques • Coupures, brûlures, abrasion, dermatites • Chutes et glissades • Contraintes thermiques • Accidents de la route
Salle d'opération	<ul style="list-style-type: none"> • Mobilisations de clients • Accueil • Anesthésie • Chirurgie • Salle de réveil 	<ul style="list-style-type: none"> • Contacts avec liquides biologiques • Maladies infectieuses • Efforts excessifs, postures contraignantes • Contacts avec produits chimiques <ul style="list-style-type: none"> ○ Gaz anesthésiants ○ Gaz comprimés • Qualité de l'air • Coupures, brûlures, abrasion, dermatites • Radiations ionisantes (R-X) • Chutes et glissades
Travail de bureau	<ul style="list-style-type: none"> • Travail à l'écran • Téléphone • Accueil de clients 	<ul style="list-style-type: none"> • Agressions/Violence (accueil de clients) • Efforts excessifs, postures contraignantes, mouvements répétitifs • Qualité de l'air • Bruit • Travail à l'écran • Chutes et glissades

Secteur de travail	Exemples de tâches	Risques habituellement retrouvés
Clinique dentaire	<ul style="list-style-type: none"> • Évaluation et traitement • Soins dentaires 	<ul style="list-style-type: none"> • Agressions/Violence • Contacts avec liquides biologiques • Contacts avec produits chimiques <ul style="list-style-type: none"> ○ Mercure des amalgames ○ Gaz nocifs • Qualité de l'air • Coupures, brûlures, abrasion, dermatites • Maladies infectieuses • Radiations ionisantes (R-X) • Efforts excessifs, postures contraignantes, mouvements répétitifs • Chutes et glissades
Services de garde-éducatrices	<ul style="list-style-type: none"> • Soins d'hygiène • Préparation et distribution des repas • Habillage des enfants 	<ul style="list-style-type: none"> • Efforts excessifs, postures contraignantes (mobilisation d'enfants) • Bruit • Maladies infectieuses • Parasites, poux, punaises de lit • Coupures, brûlures, abrasion, dermatites • Contacts avec liquides biologiques • Travail à l'écran • Chutes et glissades • Exposition aux rayons UV du soleil

Inspiré des documents :

- HSSA Occupational Health & Safety Manual (Health Sciences Association of Alberta)
- Guide général de prévention pour le personnel des services de santé (ASSTSAS)

MAJ 4 mai 2016

Outil D : consignation des obligations et recommandations

Ces tableaux vous aideront à rassembler les exigences légales et recommandations en lien avec votre contexte de travail. De plus, le numéro de référence que vous inscrirez dans la dernière colonne vous permettra de vous y référer rapidement lorsque vous complétez ultérieurement l'outil G.

Loi, règlement, autre	Article	Élément	Commentaires	N° de référence
Loi, règlement, autre	Article	Élément	Commentaires	N° de référence

Loi, règlement, autre	Article	Élément	Commentaires	N° de référence
Loi, règlement, autre	Article	Élément	Commentaires	N° de référence

Outil D : consignation des obligations et recommandations (avec exemples)

Ces tableaux vous aideront à rassembler les exigences légales et recommandations en lien avec votre contexte de travail. De plus, le numéro de référence que vous inscrirez dans la dernière colonne vous permettra de vous y référer rapidement lorsque vous complétez ultérieurement l'outil G.

Loi, règlement, autre	Article	Élément	Commentaires	N° de référence	
<i>Ex. : RSST</i>	166	<i>Les travailleurs préposés à la manutention de charges ou de personnes doivent être instruits de la manière d'accomplir leur travail. Lorsque le déplacement manuel de charges ou de personnes compromet la sécurité du travailleur, des appareils mécaniques doivent être mis à la disposition de celui-ci.</i>	<ul style="list-style-type: none"> • <i>S'assurer de donner la formation PDSB à l'ensemble du personnel soignant</i> • <i>Prévoir formation sur la manutention de charges pour le personnel des services techniques et des cuisines</i> • <i>S'assurer de la disponibilité de lève-personnes et de verticalisateurs sur tous les étages.</i> • <i>Valider si les équipements de manutention de charges aux services techniques et aux cuisines sont adéquats.</i> 	1	
	344	<i>Port de chaussure de protection obligatoire en présence de risques de se blesser les pieds</i>	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Identifier les secteurs présentant des risques de blessures aux pieds et s'assurer que le personnel a reçu les chaussures appropriées aux risques</i> 	2	

Loi, règlement, autre	Article	Élément	Commentaires	N° de référence
Loi, règlement, autre	Article	Élément	Commentaires	N° de référence
Loi, règlement, autre	Article	Élément	Commentaires	N° de référence

Outil E : portrait de la situation à l'interne

Établissement :	
Cocher les documents dont vous disposez.	Indiquer les informations pertinentes.
Documentation pré-événement	
<input type="checkbox"/> Inspections	
<input type="checkbox"/> Registre de produits dangereux	
<input type="checkbox"/> Rapports de surveillance environnementale	
<input type="checkbox"/> Déclarations de situation dangereuse	
<input type="checkbox"/> Plaintes et droit de refus	
Documentation post-événement	
<input type="checkbox"/> Registre des événements accidentels	
<input type="checkbox"/> Registre de premiers secours et de premiers soins	
<input type="checkbox"/> Formulaires de déclaration d'accident du travail	
<input type="checkbox"/> Rapports d'enquête et d'analyse d'un événement accidentel	
<input type="checkbox"/> Statistiques des accidents du travail	
<input type="checkbox"/> Registre d'assurance salaire	
<input type="checkbox"/> Registre d'interventions du service de sécurité de l'établissement	

Outil E : portrait de la situation à l'interne (avec exemples)

Établissement : *CSSS du Bonheur*

Cocher les documents dont vous disposez.	Indiquer les informations pertinentes.
Documentation pré-événement	
<input type="checkbox"/> Inspections	<i>Fauteuils roulants désuets, freins ne fonctionnent pas.</i>
<input type="checkbox"/> Registre de produits dangereux	<i>Présence de produits dangereux aux laboratoires, à l'entretien sanitaire et aux services techniques.</i>
<input type="checkbox"/> Rapports de surveillance environnementale	<i>Niveau de bruit élevé à la chaufferie (88dB).</i>
<input type="checkbox"/> Déclarations de situation dangereuse	<i>Nombreuses plaintes concernant le mauvais entretien du stationnement cet hiver.</i>
<input type="checkbox"/> Plaintes et droit de refus	<i>Aucune cette année.</i>
Documentation post-événement	
<input type="checkbox"/> Registre des événements accidentels	<i>50 accidents avec perte de temps cette année et 100 déclarations d'incidents sans perte de temps.</i>
<input type="checkbox"/> Registre de premiers secours et de premiers soins	<i>12 utilisations de la trousse de premiers soins pour coupures aux doigts dans le secteur de la cuisine et ateliers.</i>
<input type="checkbox"/> Formulaires de déclaration d'accident du travail	<i>Nombreux cas d'efforts excessifs reliés aux déplacements de clients et d'agressions par la clientèle présentant des problèmes de démence.</i>
<input type="checkbox"/> Rapports d'enquête et d'analyse d'un événement accidentel	<i>Les efforts excessifs sont surtout reliés aux remontées à la tête de lit et lors de transferts du lit au fauteuil en aide partielle sans utilisation d'équipement. Les agressions se produisent principalement lors des soins d'hygiène.</i>
<input type="checkbox"/> Statistiques des accidents du travail	<i>43 % des jours d'absence sont reliés à la mobilisation de client. Les unités ciblées sont les 3A et 4B. 29 % des jours d'absence sont reliés à des cas d'agressions. Les unités ciblées sont l'urgence et le 2C.</i>
<input type="checkbox"/> Registres d'assurance salaire	<i>Nombreuses absences reliées à des cas de gastro en hébergement.</i>
<input type="checkbox"/> Registre d'interventions du service de sécurité de l'établissement	<i>45 interventions code blanc cette année.</i>

Outil F : exercice d'identification des risques par le groupe de travail

Nous souhaitons votre collaboration afin de mieux connaître votre contexte de travail dans le but d'identifier les risques à la santé et à la sécurité.

Décrivez les éléments de la situation de travail et les risques associés.

Remplissez le tableau en vous inspirant des questions suivantes.

✓ TÂCHES

Quelles sont les tâches que vous devez faire au quotidien ? De façon occasionnelle ?

Quelles sont les méthodes ou les techniques de travail en usage ?

✓ PERSONNES

Quelles sont les personnes avec qui vous êtes en interaction (clientèle, visiteurs, collègues, intervenants externes, bénévoles, sous-traitants, etc.) ? Ont-elles des caractéristiques particulières qui peuvent entraîner des risques (ex. : en perte d'autonomie, agressives) ?

✓ ÉQUIPEMENTS

Quels sont les équipements que vous utilisez ? Sont-ils fonctionnels ? Sont-ils en bon état ? Sont-ils disponibles ?

✓ ENVIRONNEMENT

Comment est l'aménagement de l'espace ? Est-ce encombré ? Fait-il chaud/froid ? Est-ce bien éclairé ? Comment est la qualité de l'air ? Quel est l'état du plancher ? Y a-t-il beaucoup de bruit ?

✓ TEMPS

Certaines activités ou tâches doivent-elles être réalisées à un moment précis ? La clientèle a-t-elle des besoins à des heures précises ? La durée prévue pour une tâche correspond-elle au temps réel nécessaire pour l'effectuer ? Y a-t-il des moments de la journée où le risque de blessure est plus élevé ?

✓ PRATIQUES ORGANISATIONNELLES

Quelles sont les activités de prévention mises en place par l'organisation ? Quel est le suivi à la suite d'un événement accidentel ? Y a-t-il des politiques, procédures en prévention ? Avez-vous la possibilité de déclarer à votre supérieur une situation dangereuse ?

Pour chaque élément, identifiez ce qui, à votre connaissance, représente des situations à risque de lésion professionnelle dans votre travail.

Poste/ Titre d'emploi / Service/ Secteur :

Éléments de la situation de travail

Risques associés

Tâches réalisées

-
-
-
-

Personnes impliquées

-
-
-
-

Équipements (Outils, machines utilisés) :

-
-
-
-

Environnement :

-
-
-
-

Temps :

-
-
-
-

Pratiques organisationnelles

-
-
-
-

Faire une dernière vérification

Passez en revue les risques possibles par catégorie. Cochez ceux auxquels vous êtes exposés et décrivez comment ce risque est présent dans vos situations de travail

Risques ergonomiques possibles	Décrire les risques ergonomiques présents dans vos situations de travail
<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Postures contraignantes (dos penché, en torsion, accroupi, à genoux, travail à bout de bras, etc.) <input type="checkbox"/> Soulèvement de charges <input type="checkbox"/> Transports de charges <input type="checkbox"/> Mobilisation de clients <input type="checkbox"/> Mouvements répétitifs <input type="checkbox"/> Travail à l'écran <input type="checkbox"/> Travail debout prolongé <input type="checkbox"/> Accès difficile à l'espace de travail <input type="checkbox"/> Éclairage inadéquat <input type="checkbox"/> Visibilité déficiente, mauvaise disposition des commandes <input type="checkbox"/> Vibrations mains/corps <input type="checkbox"/> Pression mécanique/appui prolongé 	
Risques chimiques possibles	Décrire les risques chimiques présents dans vos situations de travail
<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Matières dangereuses contrôlées (SIMDUT) : <ul style="list-style-type: none"> → amiante ; → mercure ; → oxyde d'éthylène ; → glutaraldéhyde ; → formaldéhyde ; → etc. <input type="checkbox"/> Gaz anesthésiants <input type="checkbox"/> Fumées chirurgicales <input type="checkbox"/> Fumées de soudure <input type="checkbox"/> Désinfectants/nettoyeurs <input type="checkbox"/> Insecticides/pesticides <input type="checkbox"/> Gaz d'échappement <input type="checkbox"/> Médicaments dangereux/cytotoxiques 	

Risques physiques possibles	Décrire les risques physiques présents dans vos situations de travail
<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Bruit <input type="checkbox"/> Électricité <input type="checkbox"/> Contraintes thermiques (chaud, froid) <input type="checkbox"/> Rayonnement UV (travail à l'extérieur, soleil, flash de soudure, etc.) <input type="checkbox"/> Rayonnement infrarouge <input type="checkbox"/> Radiations (ondes courtes, RX, laser) <input type="checkbox"/> Radioactivité <input type="checkbox"/> Champs électromagnétiques <input type="checkbox"/> Contacts avec objet chaud ou froid (brûlures) <input type="checkbox"/> Conditions atmosphériques (pluie, vent, foudre, tempête, etc.) <input type="checkbox"/> Émissions de poussières <input type="checkbox"/> Agressions physiques (coup de poing, morsure, égratignure, etc.) 	
Risques biologiques possibles	Décrire les risques biologiques présents dans vos situations de travail
<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Virus : <ul style="list-style-type: none"> → agents pathogènes transmissibles par le sang : <ul style="list-style-type: none"> ▪ hépatite, VIH, contact avec piquants, tranchants, contaminés, éclaboussures. → Agents pathogènes transmissibles par d'autres vecteurs : <ul style="list-style-type: none"> ▪ influenza ; ▪ hantavirus (déjections de rongeurs) ; ▪ histoplasmosse (fientes d'oiseaux, de chauve-souris). <input type="checkbox"/> Champignons, moisissures, parasites <input type="checkbox"/> Morsures d'animaux (rage) <input type="checkbox"/> Punaises de lit <input type="checkbox"/> Herpès <input type="checkbox"/> Gale <input type="checkbox"/> Poux, puces <input type="checkbox"/> Contact avec des plantes (herbe à puces) <input type="checkbox"/> Bactéries (ERV, SARM, Légionellose) 	

Risques à la sécurité possibles	Décrire les risques à la sécurité présents dans vos situations de travail
<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Outils et machines : pièces en mouvement <input type="checkbox"/> Énergie résiduelle (absence de procédure de cadenassage) <input type="checkbox"/> Incendies, explosions <input type="checkbox"/> Équipements sous pression (bouilloires, cylindres de gaz comprimés) <input type="checkbox"/> Travail en hauteur <input type="checkbox"/> Objets tranchants, rugueux, pointus, coupants (coupures) <input type="checkbox"/> Chutes d'objets <input type="checkbox"/> Particules projetées <input type="checkbox"/> Chutes de plain-pied <input type="checkbox"/> Espaces clos <input type="checkbox"/> Risques de coincement, piégeage <input type="checkbox"/> Accidents de la route <input type="checkbox"/> Travail isolé 	
Risques psychosociaux possibles	Décrire les risques psychosociaux présents dans vos situations de travail
<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Travail en rotation jour/soir/nuit <input type="checkbox"/> Harcèlement <input type="checkbox"/> Agressions verbales et physiques <input type="checkbox"/> Contraintes de temps <input type="checkbox"/> Temps supplémentaire <input type="checkbox"/> Conflits au travail <input type="checkbox"/> Climat de travail <input type="checkbox"/> Demandes excessives <input type="checkbox"/> Stress <input type="checkbox"/> Absence de soutien <input type="checkbox"/> Peu de latitude décisionnelle <input type="checkbox"/> Consignes contradictoires <input type="checkbox"/> Risques d'erreurs à conséquences graves 	

Merci de votre collaboration !

Outil G : fiche d'identification et d'évaluation des risques

Établissement :

Poste/ Titre d'emploi/ Service/ Secteur :

N° de fiche : _____

Identification des risques		Évaluation du risque						Mesures de correction et de prévention	Priorité
Risques identifiés dans l'ensemble des situations de travail	Mesures préventives déjà en place	P	G	C	Nombre de personnes exposées	Fréquence d'exposition	Obligations et recommandations (n° de référence)	Mesures à mettre en place	1 2 3 ...

Identification des risques		Évaluation du risque					Mesures de correction et de prévention	Priorité	
Risques identifiés dans l'ensemble des situations de travail	Mesures préventives déjà en place	P	G	C	Nombre de personnes exposées	Fréquence d'exposition	Obligations et recommandations (n° de référence)	Mesures à mettre en place	1 2 3 ...

P = probabilité		G = gravité		C = criticité (PxG)		F = fréquence d'exposition	
4	Très probable	4	Très grave	12 à 16	Très élevée	4	Fréquente
3	Probable	3	Grave	6 à 9	Élevée	3	Occasionnelle
2	Peu probable	2	Superficielle	3 à 4	Moyenne	2	Peu fréquente
1	Très improbable	1	Bénigne	1 à 2	Faible	1	Rare

Rédigé par : _____ Date : _____

Validé par : _____ Date : _____

Outil G : fiche d'identification et d'évaluation des risques (avec exemples)

Établissement : Poste/ Titre d'emploi/ Service/ Secteur :

N° de fiche : _____

Identification des risques		Évaluation du risque						Mesures de correction et de prévention	Priorité
Risques identifiés dans l'ensemble des situations de travail	Mesures préventives déjà en place	P	G	C	Nombre de personnes exposées	Fréquence d'exposition	Obligations et recommandations (n° de référence)	Mesures à mettre en place	1 2 3 ...
<i>Risque de chute en hauteur lors du lavage de vitres extérieures du rez-de-chaussée et du 1^{er} étage</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Utilisation d'une échelle portative conforme CSA - Méthode de travail inappropriée (monte dans l'échelle en transportant ses outils, ne conserve pas 3 points d'appui en tout temps) - Absence de protection contre les chutes - Absence de méthode de 	3	4	12	2 travailleurs	2	<ul style="list-style-type: none"> - Art. 25-26, 324, 346 du RSST - Règles de sécurité pour les opérations de nettoyage des fenêtres (CAN/CSA-Z91-M90). - Brochure « Laver les vitres en toute sécurité » CSST - (...) 	<ul style="list-style-type: none"> - Cesser l'activité jusqu'à ce que la méthode soit révisée et que les équipements appropriés soient en place et la formation requise soit donnée ou - Confier cette tâche à une firme spécialisée 	1 ²

² Priorité 1 décidée même si la criticité est de 12 comme l'exemple 2, car ici, il y a risque d'accident mortel et la situation contrevient au RSST

Identification des risques		Évaluation du risque						Mesures de correction et de prévention	Priorité
Risques identifiés dans l'ensemble des situations de travail	Mesures préventives déjà en place	P	G	C	Nombre de personnes exposées	Fréquence d'exposition	Obligations et recommandations (n° de référence)	Mesures à mettre en place	1 2 3 ...
	<i>travail sécuritaire écrite</i>								
<i>Risque d'effort excessif lors de la remontée des clients à la tête du lit</i>	<i>Aucune actuellement</i>	<i>4</i>	<i>3</i>	<i>12</i>	<i>L'ensemble des PAB (40 travailleurs)</i>	<i>4</i>	<i>Art. 166 RSST</i>	<ul style="list-style-type: none"> <i>- Mettre sur pied un programme TMS-soins</i> <i>- Assurer la disponibilité de lève-personnes et de verticalisateurs sur chaque unité</i> <i>- Introduire des surfaces de glissement</i> <i>Donner la formation PDSB</i> 	<i>2</i>

Identification des risques		Évaluation du risque						Mesures de correction et de prévention	Priorité
Risques identifiés dans l'ensemble des situations de travail	Mesures préventives déjà en place	P	G	C	Nombre de personnes exposées	Fréquence d'exposition	Obligations et recommandations (n° de référence)	Mesures à mettre en place	1 2 3 ...
<i>Risque d'incendie aux laboratoires associé à la manutention de liquides inflammables</i>	<i>-Présence de gicleurs, extincteurs -Formation donnée annuellement à tous les employés sur l'utilisation des extincteurs -Armoires de rangement pour liquides inflammables conformes -Ségrégation de produits lors de l'entreposage -Contenants et étiquettes conformes</i>	2	4	8	6 travailleurs	4	<i>-Art. 36-72-81 et 82 du RSST -Norme NFPA 30-1996 -Code national de prévention des incendies (CNPI 2005) -Code du bâtiment</i>	<i>- Valider avec les Services techniques si le système de ventilation répond aux normes - Valider la sécurité de l'activité de transvasement et donner de la formation au besoin - Mettre sur pied un programme d'inspection préventive des laboratoires</i>	3

Identification des risques		Évaluation du risque						Mesures de correction et de prévention	Priorité
Risques identifiés dans l'ensemble des situations de travail	Mesures préventives déjà en place	P	G	C	Nombre de personnes exposées	Fréquence d'exposition	Obligations et recommandations (n° de référence)	Mesures à mettre en place	1 2 3 ...

P = probabilité		G = gravité		C = criticité (PxG)		F = fréquence d'exposition	
4	Très probable	4	Très grave	12 à 16	Très élevée	4	Fréquente
3	Probable	3	Grave	6 à 9	Élevée	3	Occasionnelle
2	Peu probable	2	Superficielle	3 à 4	Moyenne	2	Peu fréquente
1	Très improbable	1	Bénigne	1 à 2	Faible	1	Rare

Rédigé par : _____ Date : _____

Validé par : _____ Date : _____

Outil H : matrice récapitulative des risques

Ces tableaux Excel disponibles sur notre site Internet vous permettront de consigner l'ensemble des cotes de priorité établies pour les risques identifiés. Vous aurez ainsi un portrait global par catégorie de risques ainsi que par secteur.

Voici un aperçu du fichier :

Établissement :		CSSS du Bonheur, installation Hôpital des Deux-Rivières										
Titre d'emploi ou secteur	Infirmières	Infirmières auxiliaires	Préposés à l'hyg. et salubrité	Préposés à l'entretien ext	Physiothérapeutes	Techniciens en laboratoire	Techniciens en radiologie	Ergo-thérapeutes	Aides en alimentation	Préposés aux bénéficiaires	Conseillers en res. hum.	Adjointes administratives
Risques ergonomiques												
Postures contraignantes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Soulèvement de charges	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Transport de charges	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Mobilisation de clients	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Efforts excessifs	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Mouvements répétitifs	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Travail à l'écran	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Travail debout prolongé	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Accès difficile à l'espace de travail	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Éclairage inadéquat	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Visibilité déficiente	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Vibrations mains/corps	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Pression directe	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Risques chimiques												
Matières dangereuses	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Amiante	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Mercure	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Oxyde d'éthylène	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Glutaraldéhyde	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Formaldéhyde	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Médicaments dangereux	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Ribavirine	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

RÉFÉRENCES

- ANRYS, Henry, *et al.* *Occupational health and safety risks in the healthcare sector – Guide to prevention and good practice*, Luxembourg, Publications Office of the European Union, 2011, 275 p.
- ASSOCIATION CANADIENNE DE NORMALISATION. *Gestion de la santé et de la sécurité au travail*, 2006, 45 p. (CSA Z-1000-06).
- ASSOCIATION CANADIENNE DE NORMALISATION. *Occupational Health and Safety – Hazard identification and Elimination and Risk Assessment and Control*, 2012, 92 p. (CSA Z-1002-12).
- ASSOCIATION PARITAIRE POUR LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL SECTEUR « AFFAIRES MUNICIPALES ». *Fiches techniques n° 39 – Législation et intervenants en santé et sécurité du travail : principaux règlements*, [En ligne], 2004, [<http://www.apsam.com/sites/default/files/docs/publications/ft39.pdf>] (Consulté le 25 novembre 2014).
- ASSOCIATION PARITAIRE POUR LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL DU SECTEUR AFFAIRES SOCIALES. *Guide de prévention – Manipulation sécuritaire des médicaments dangereux*, [En ligne], 2008. [<http://www.asstsas.qc.ca/publications/publications-specialisees/guides-de-prevention/guide-de-prevention-manipulation-securitaire-des-medicaments-dangereux.html>] (Consulté le 5 décembre 2014).
- ASSOCIATION PARITAIRE POUR LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL DU SECTEUR AFFAIRES SOCIALES. *Fiches Action Prévention*, [En ligne], 2014, [<http://www.asstsas.qc.ca/dossiers-thematiques/activites-de-prevention-organisation-de-la-sst/fiches-daction-en-prevention.html>] (Consulté le 5 décembre 2014).
- BOURQUE, Guylaine. *Le programme de prévention, un outil méconnu*, Forum santé et sécurité du travail, Québec, 7 mai 2014.
- BUREAU INTERNATIONAL DU TRAVAIL (BIT). *Principes directeurs concernant les systèmes de gestion de la sécurité et de la santé au travail, ILO-OSH 2001*, [En ligne], 2008. [http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/@ed_protect/@protrav/@safework/documents/normativeinstrument/wcms_112581.pdf] (Consulté le 25 novembre 2014).
- CENTRE CANADIEN D'HYGIÈNE ET DE SÉCURITÉ AU TRAVAIL (CCHST). *Évaluation des risques*, [En ligne]. [http://www.cchst.ca/oshanswers/hsprograms/risk_assessment.html] (Consulté le 25 novembre 2014).
- CENTRE CANADIEN D'HYGIÈNE ET DE SÉCURITÉ AU TRAVAIL (CCHST). *Système général harmonisé*, [En ligne]. [<http://www.cchst.ca/oshanswers/chemicals/ghs.html>] (Consulté le 25 novembre 2014).
- CENTRE PATRONAL DE SANTÉ ET SÉCURITÉ DU TRAVAIL DU QUÉBEC. « Les risques : c'est sérieux ! », *Convergence : revue de la gestion de la santé-sécurité*, vol. 21, n° 3, août 2005, p. 3-19.
- COMMISSION DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL (CSST). *Typologie des risques en santé et sécurité du travail*, [En ligne], 2011. [http://www.csst.qc.ca/publications/1000/documents/dc_1000_114web.pdf] (Consulté le 25 novembre 2014).
- CURABA, Salvatore, Sandra CURABA et Yannick JARLAUD. *Évaluation des risques, comment élaborer son document unique?*, Afnor, 2009, 352 p.
- DONOGHUE, Ann Marie. « The design of hazard risk assessment matrices for ranking occupational health risks and their application in mining and minerals processing », *Occupational medicine*, vol. 51, n° 2, mars 2001, p. 118-123.
- GORMAN, Theresa, *et al.* « Controlling Health Hazards to Hospital Workers », *New Solutions : A journal on Environmental and Occupational Health Policy*, vol. 23, 2013.

- GUIDOTTI, Tee L. « What is risk assessment in occupational health ? », *JOEM*, vol. 56, n° 5, juin 2014.
- HEALTH AND SAFETY EXECUTIVE. *Controlling the risks in the workplace*, [En ligne].
[<http://www.hse.gov.uk/risk/controlling-risks.htm>] (Consulté le 25 novembre 2014).
- INRS. *L'évaluation des risques professionnels (ED 5018)*, [En ligne], 2005.
[<http://www.inrs.fr/accueil/produits/mediatheque/doc/publications.html?refINRS=ED%205018>] (Consulté le 25 novembre 2014).
- INRS. *Management de la santé et de la sécurité au travail : construire vos indicateurs pour atteindre vos objectifs (ED 6013)*, [En ligne], 2007. [<http://www.inrs.fr/accueil/produits/mediatheque/doc/publications.html?refINRS=ED%206013>] (Consulté le 25 novembre 2014).
- MALCHAIRE, Jean. *Stratégie Sobane et guide de dépistage Deparis*, [En ligne], 2006.
[<http://www.emploi.belgique.be/publicationDefault.aspx?id=4212>] (Consulté le 25 novembre 2014).
- NATIONAL INSTITUTE FOR OCCUPATIONAL SAFETY AND HEALTH (NIOSH). *Niosh Hazard review : Occupational Hazards in Home Healthcare*, [En ligne], 2010. [<http://www.cdc.gov/niosh/docs/2010-125/pdfs/2010-125.pdf>] (Consulté le 25 novembre 2014).
- OCCUPATIONAL SAFETY AND HEALTH ADMINISTRATION (OSHA). *E-Tools : Healthcare wide Hazards*, [En ligne]. [<https://www.osha.gov/SLTC/etools/hospital/hazards/hazards.html>].
- ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL. *Système de gestion de la SST : un outil pour une amélioration continue (journée mondiale de la sécurité et de la santé au travail)*, 28 avril 2011, 28 p. [Rapport d'événement].
- PAN AMERICAN HEALTH ORGANIZATION. *Health and Safety of Workers in the Health Sector : A Manual for Managers and Administrators*, [En ligne]. [http://www.bvsde.paho.org/ssmanual/English/Main_Document.pdf].
- PARROT, Franck. *L'identification des dangers et l'évaluation des risques*, Congrès AQHSST, mai 2014.
- PÉRUSSE, Michel. « L'évaluation des risques en SST, quelques outils pour prendre des décisions éclairées », *Publications Travail et Santé*, vol. 20, n° 1, mars 2004.
- RAMOS, Delfina G., Pedro M. AREZES et Afonso PAULO. *Economic evaluation of occupational safety preventive measures in a hospital*, Portugal, IOS Press, 2014, 10 p.
- REGROUPEMENT QUÉBÉCOIS DES RÉSIDENCES POUR ÂÎNÉS (RQRA). *La gestion de la santé et de la sécurité au travail, les guides de gestion des résidences pour aînés*, 2013, 175 p.
- WORK SAFE ALBERTA. *Overview of Best Practices in Occupational Health and Safety in the Healthcare Industry*, Alberta, Government of Alberta, 2011, 126 p. [En ligne] [http://work.alberta.ca/documents/WHS-PUB_bp009.pdf] (Consulté le 25 novembre 2014).
- WORKCOVER NEW SOUTH WALES. *Hazpak – Making your workplace safer : A practical guide to basic risk management*, [En ligne].
[http://www.workcover.nsw.gov.au/formspublications/publications/Documents/hazpak_making_your_workplace_safer_guide_0228.pdf] (Consulté le 25 novembre 2014).
- YASSI, Annalee, et al. *Workplace assessment field guide for healthcare*, [En ligne].
[<http://innovation.ghrp.ubc.ca/johsc/WPAFieldGuide.pdf>] (Consulté le 25 novembre 2014).
- YASSI, Annalee, et al. « Effectiveness of joint health and safety committees : a realist review », *American journal of industrial medicine*, vol. 56, n° 4, avril 2013, p. 424-438.